

## Troisième séance, jeudi 3 novembre 2011

Présidence de M<sup>me</sup> Yvonne Stempf-Horner, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi N° 272 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Mandat MA4025.11 Jacques Morand / Nicolas Rime / Pierre-André Page / Markus Bapst / Jean-Pierre Siggen / Bruno Jendly / Jean-Denis Geinoz / Gilbert Cardinaux / Laurent Thévoz / Pierre Mauron (Institut Adolphe Merkle, étage supplémentaire); prise en considération. – Mandat MA4026.11 Jacques Morand / Pierre-André Page / Markus Bapst / Jean-Pierre Siggen / Bruno Jendly / Jean-Denis Geinoz / Gilbert Cardinaux / Jean-Louis Romanens / Laurent Thévoz / Pierre Mauron (Institut Adolphe Merkle – sous-sol); prise en considération. – Projet de décret N° 276 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la transformation de la Clinique Garcia destiné à l'Institut Adolphe Merkle; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de décret N° 281 relatif à l'acquisition et la transformation de l'immeuble du Groupe E, route des Daillettes 6 et 6a à Fribourg; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de décret N° 280 relatif à l'acquisition de la parcelle article N° 7036 du Registre foncier de la commune de Fribourg, propriété de la Banque cantonale de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 279 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Mortivue, sur le territoire de la commune de Semsales; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 273 modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie; entrée en matière et première lecture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Antoinette Badoud, Vincent Brodard, Claude Chassot, Bruno Jendly, Nadia Savary, Olivier Suter et Werner Zürcher; sans: Jean Deschenaux, Laurent Thévoz.

M<sup>me</sup> et MM. Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demaille et Claude Lässer, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**La Présidente.** En guise de cadeau de fin de législature, vous trouverez sur vos pupitres un livre d'art inti-

ulé «Sculpture 1500: Fribourg au cœur de l'Europe» signé Jean Steinauer. J'espère que vous aurez du plaisir à lire ce magnifique livre d'art.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de loi N° 272 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques<sup>1</sup>

Rapporteur: **Bruno Fasel-Roggo** (ACG/MLB, SE).  
Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** In einer Sitzung hat die Kommission über die vorliegende Botschaft debattiert. Die Botschaft hat drei Elemente. Les messages comportent trois éléments. Premier élément, l'indexation linéaire du tarif de 5,2% de l'impôt sur le véhicule. Sobald sich der Index um fünf Prozent verändert, kann der Grosse Rat die Besteuerung anpassen, dies gemäss Artikel 1a des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge. Im Jahre 1989 wurde ein System der Indexierung des Tarifs eingeführt. Das System sah eine Anpassung des Tarifs vor, wenn der Landesindex eine Veränderung von zehn Prozent verzeichnet. 2001 wurde das System revidiert. Seitdem darf eine Indexierung des Tarifs erfolgen, sobald eine Veränderung von fünf Prozent zu verzeichnen ist. Deshalb schlägt der Staatsrat im Anhang für die Besteuerung der Motorfahrzeuge ab 2012 eine Anpassung von 5,2 Prozent vor.

Zweites Element: adaptation ponctuelle de certains tarifs concernant les véhicules affectés au transport de marchandises. Da im Jahre 2005 festgestellt wurde, dass die kantonale Fahrzeugsteuer im Landesvergleich zu hoch ist, hat der Staatsrat im Jahre 2006 eine Steuerreduktion in Kraft gesetzt. Die Indexierung war damals fünf Prozent. Mit anderen Worten wurden Reduktionen zwischen sieben und siebzehn Prozent vorgenommen. Damit wollte man verhindern, dass Fahrzeuge in anderen Kantonen mit niedrigeren Steuerbelastungen immatrikuliert werden. Dies bedeutete eine Verbesserung für unsere Transportunternehmer. Für die Besteuerung der Fahrzeuge wie Personenwagen, Motorräder gab es keine grossen Schwierigkeiten, da nach Strassenverkehrsgesetz SVG der Besitzer, der im Kanton wohnt, entsprechend erfasst wurde.

<sup>1</sup> Message pp. 2433ss.

Vorschläge zu Tarifänderungen und speziellen Auswirkungen ab 2012: Aus der Analyse ist ersichtlich, dass nicht alle Kantone das gleiche Besteuerungsmodell haben. Dementsprechend muss man aufpassen, wie die Berechnung vorgenommen wird. Die Anpassung der neuen Tarife im Schnitt zwischen 15 und 45 Franken gibt für den Kanton eine Bruttosteuererinnahme von 4,3 Mio. Franken, wobei eine Rückerstattung von 30 Prozent der Fahrzeugsteuern an die Gemeinden zurück geht. Im Weiteren hat die Anpassung keine Auswirkungen auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden.

Drittes Element: Anpassung des kantonalen Gesetzes an die Änderung von Artikel 95 des Bundesgesetzes über den Strassenverkehr ab 1. Januar 2012. Hier geht es um eine Anpassung des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über das Strassenverkehrsgesetz im Artikel 95, Ziffer 1, von Freiheits- bis zu Geldstrafen bis zu 180 Tagessätzen. Die Kommission beantragt gemäss Projekt bis Eintreten auf die vorliegende Botschaft und deren Unterstützung.

**Le Commissaire.** De quoi s'agit-il? Je crois que le rapporteur l'a bien dit. Il s'agit d'une indexation du tarif d'imposition de véhicules automobiles. L'article 1a de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques du 14 décembre 1967 dit que le Grand Conseil peut adapter le tarif de l'indice moyen annuel des prix à la consommation, pour autant que cet indice varie d'au moins 5%. C'est une particularité. Normalement, l'adaptation à l'index est de la compétence du Conseil d'Etat.

Es handelt sich hier um eine Besonderheit. Normalerweise ist der Staatsrat zuständig, um eine Indexierung vorzunehmen. Ich erinnere beispielsweise an die Löhne des Staatspersonals, an die Entschädigungen oder an die Gebühren. Es handelt sich hier also um eine Ausnahme. Die letzte Anpassung erfolgte 2006 mit fünf Prozent. Unterdessen ist der Index seit 2006 um 5,2 Prozent gestiegen, so dass der Staatsrat Ihnen diese Indexierung vorschlägt.

Je rappelle que l'année passée, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, avait introduit une imposition écologique suite à une motion de notre regretté député Moritz Boschung. Nous avons exonéré certaines catégories, notamment la catégorie A dite des voitures propres. Je rappelle également que les impôts sur les véhicules représentent environ 3% des dépenses totales d'une voiture. Il y a d'abord l'achat, les amortissements, les assurances, la benzine, etc. Pour une voiture moyenne, la dépense annuelle pour l'impôt se situe entre 300 et 450 francs. Si on fait le calcul, on arrive entre 15 et 23 francs par année. Le Conseil d'Etat trouve que cette indexation est modérée. Elle aura des conséquences importantes sur les finances de l'Etat. Vous vous rappelez que le Conseil d'Etat avait de la peine cette année à ficeler un budget équilibré avec un bénéfice encore d'un million. Si on regarde autour de nous, dans le canton de Berne par exemple, on parle déjà des programmes de mesures économiques. La rentrée fiscale ne serait pas négligeable. Elle serait d'un montant estimé à environ 4,3 millions dont 2,9 millions pour l'Etat et environ 1,6 million pour les caisses communales, puisqu'il y a une

rétrocession de 30% de ces impôts. En même temps, avec cette indexation, le Conseil d'Etat vous propose un ajustement du tarif pour les camions, respectivement pour les remorques et semi-remorques. Il y aura un manque à gagner pour l'Etat de 127 500 francs.

Pour quelles raisons faisons-nous cette proposition? Le Conseil d'Etat a été abordé par les camionneurs et par la Chambre du commerce et de l'industrie. Nous avons eu une rencontre autour d'une table ronde chez moi. J'ai procédé avec le directeur de l'OCN à une visite d'une entreprise de camionneurs. Le Conseil d'Etat s'est laissé convaincre. Il fallait faire quelque chose par rapport à la concurrence d'autres cantons. Il fallait faire quelque chose pour les remorques et les semi-remorques, puisqu'il y a une concurrence «déloyale» de certains cantons, notamment du Tessin où plusieurs camionneurs font immatriculer leur remorque. Sur l'autoroute, on peut rencontrer un camion avec plaque bernoise dont la remorque possède une plaque tessinoise. C'est une affaire cantonale. La Confédération n'a pas encore légiféré en la matière.

Je voudrais saisir l'occasion pour apporter une correction dans le message, respectivement dans le tarif. La commission a été mise au courant. Excusez cette imprécision «d'un kilo». En page 2, point 1.3 du message, au lieu de parler de 15,999 tonnes, nous avons parlé de 16 tonnes, respectivement de 14 tonnes le but étant de simplifier. En réalité, le tarif est plafonné à 15,999 tonnes, respectivement 13,999 tonnes comme indiqué dans le projet. Ceci a une répercussion. Au lieu de 370 semi-remorques, il y en a 377 qui sont concernées. Au lieu de 90 remorques, 140 sont concernées. Le manque à gagner pour l'Etat, respectivement le bénéfice pour les camionneurs, n'est pas de 102 000 francs mais de 127 500 francs.

Finalement, le Conseil d'Etat vous propose une adaptation de la loi d'application de la LCR, suite à une modification de la LCR fédérale qui transfère la compétence pénale pour certains délits au ministère public au lieu du préfet. Je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet de loi.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Le message N° 272 accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques a fait l'objet d'une longue et intéressante discussion au sein du groupe démocrate-chrétien. A l'issue de celle-ci, une très grande majorité du groupe s'est prononcée pour un refus d'entrer en matière. Les arguments à l'appui de ce refus sont les suivants. Le groupe démocrate-chrétien trouve que le Conseil d'Etat a été bien zélé et empressé pour proposer une telle hausse, alors que l'indice des prix à la consommation de 5,2% ne dépasse que de peu la limite de 5% fixée dans la loi et permettant une telle hausse. Nous estimons aussi que le moment pour une telle hausse n'est que peu judicieux en raison du contexte économique et du fait que les Fribourgeoises et Fribourgeois verront déjà leurs primes d'assurance-maladie augmenter de manière substantielle, en tous les cas pour celles et ceux qui ne bénéficient pas de réductions. En conclusion, le groupe démocrate-chrétien trouve prématuré la mise en vigueur d'une hausse des tarifs des

impôts sur les véhicules automobiles et les remorques et vous invite à ne pas entrer en matière.

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** Comme le dit le message N° 272 accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques et conformément aux dispositions de l'article 1a de la LIVA, le Grand Conseil peut adapter le tarif des impôts sur les véhicules à l'indice moyen annuel des prix à la consommation, pour autant que cet indice varie d'au moins 5%, ce qui est le cas aujourd'hui. Par ce message, il nous est proposé d'indexer dès 2012 à 5,2% tous les tarifs de l'annexe à la LIVA. D'autre part, quelques modifications nous sont présentées concernant les tracteurs à sellette et les semi-remorques. Pour mieux équilibrer cet impôt par rapport à celui des autres cantons, il est proposé de majorer l'imposition des tracteurs à sellette et de réduire l'imposition des semi-remorques. Après ces modifications, les recettes nettes devraient se situer à 2 938 000 francs pour l'Etat, 1 259 000 francs pour les communes et à 103 000 francs pour l'OCN. Pour les raisons évoquées, le groupe socialiste accepte ces modifications, entrera en matière et soutiendra à l'unanimité le projet de loi tel que proposé.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Selon l'article 1a de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques, le Grand Conseil peut adapter le tarif des impôts sur les véhicules à l'indice moyen annuel des prix à la consommation pour autant que cet indice varie d'au moins 5%. Selon l'indice le plus récent disponible, soit décembre 2010, le Conseil d'Etat propose d'indexer de 5,2% tous les tarifs. De plus, et pour répondre à une demande expresse de la Chambre de commerce, une modification tarifaire de certaines catégories de véhicules affectés au transport de marchandises nous est proposée. Le Conseil d'Etat a analysé les tarifs 2011 pratiqués en Suisse. Les valeurs des cantons du Tessin, de Thurgovie, du Valais et partiellement de Bâle-Campagne ont été exclues du calcul de la moyenne suisse pour les remorques et semi-remorques parce que le Conseil d'Etat a jugé leur fiscalité anormalement faible. La comparaison nationale qui est présentée ne reflète pas la réalité nationale. Les chiffres ne disent que ce qu'on veut leur faire dire. Il a manqué un peu de courage au Conseil d'Etat pour prendre l'entier de ces tarifs nationaux. Néanmoins, la réduction touchera les semi-remorques dès 16 tonnes de charge utile et les remorques dès 14 tonnes de charge utile. Par contre, les tracteurs à sellette voient leurs tarifs passer de 1750 francs à 2000 francs d'impôts. Le canton se prive donc de 127 500 francs, mais ceci avant indexation. Par contre, l'indexation va coûter à l'utilisateur fribourgeois de la route 4,3 millions. M. le Commissaire du Gouvernement nous dira que cela ne fait que quelques dizaines de francs aux automobilistes. Il n'empêche que toutes les augmentations annuelles font des montants non négligeables aux porte-monnaie des ménages fribourgeois avec les jeunes qui utilisent vélocycleurs ou scooters pour se rendre aux études et parfois au travail. Il faut savoir que le compte routier est bénéficiaire et l'Office fédéral est crédible. Pour

notre canton, si l'on ressort les chiffres des comptes 2010, les produits liés à la route ont rapporté 84,990 millions. Les dépenses totales, tenant compte de l'entier du Service des ponts et chaussées, de l'amortissement, de l'investissement et de l'entretien des routes cantonales, de l'entretien et de la construction des routes nationales ont été pour le canton de 77 000 000 francs. Il reste donc 7 millions qui sont utilisés par le ménage cantonal. Pour le budget 2011, c'est même 21 millions de différence entre le total des recettes et le total des dépenses. Voilà pour le fond.

Parlons maintenant de la forme. Le Conseil d'Etat saisit le Grand Conseil d'une indexation de tarif à la dernière session de cette année. Le budget de l'Etat est ficelé depuis le mois de septembre et il contient déjà les 4 300 000 francs de recettes fiscales supplémentaires, alors que le Grand Conseil ne va en parler que maintenant. La charrue est placée avant les bœufs. Que doit-on comprendre? Que le Parlement n'a plus rien à dire, puisqu'il se trouve devant le fait accompli? Une large majorité du groupe libéral-radical va refuser l'entrée en matière de cette modification de loi.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Zur Botschaft 272: Diesen Frühling debattierten wir über eine Motion, die von einer Ratskollegin, Frau Claudia Cotting, damalige Präsidentin der ASTAG-Sektion Freiburg, und einem Ratskollegen, Herrn Eric Collomb, Vorstandsmitglied der ASTAG-Sektion Freiburg, eingereicht wurde. Die Motionäre haben festgestellt, dass die Freiburger Automobilisten und Transporteure in der schweizerischen Rangliste die Plätze 6 und 8, je nach Kategorie, einnehmen. Die Motion von zwei Grossräten und Vertretern des Nutzfahrzeugverbandes, der hauptsächlich KMU-Betriebe vertritt, wurde vom Staatsrat zur Ablehnung empfohlen und der Grosse Rat befolgte diese Empfehlung.

Anschliessend sind die Handelskammer Freiburg als Vertreterin mehrerer Grosstransportunternehmen und auch einige ASTAG-Mitglieder an den Staatsrat gelangt, mit dem Ziel, die Steuer auf Anhänger und Sattelanhänger zu senken. Diese sei ihrer Meinung nach im nationalen Vergleich sehr hoch, pro Sattelaufleger im Kanton Freiburg zwischen 1000 und 1300 Franken teurer als in den Kantonen Wallis, Tessin oder Basel-Land. Da der Staatsrat nach zusätzlichen Einnahmen suchte, kam ihm dieser Vorstoss der Handelskammer sehr gelegen. Das Resultat der Botschaft drückt dies deutlich aus. Mit der rechten Hand reicht er den Nutzfahrzeughaltern 102 500 Franken, indem er bei Sattelanhängern ab 16 Tonnen und Anhängern ab 14 Tonnen Nutzlast minim die Steuern senkt. Mit der linken Hand nimmt er der den anderen Automobilisten und Fahrzeughaltern 4,3 Millionen aus der Tasche, indem er die Indexierung um 5,2 Prozent anpasst, wovon der Kanton Freiburg 2,93 Mio. Franken, die Gemeinden 1,259 Mio. Franken und das Inkasso vom ASS 103 000 Franken erhalten. Dank der Indexierung gemäss Artikel 10 des BMfzG kann der Grosse Rat – er muss nicht – den durchschnittlichen Jahresindex den Konsumentenpreisen anpassen, sofern sich dieser Index um mindestens fünf Prozent verändert. Auf diese Art bringt man die Finanzen ins Lot, anstatt nach anderen Sparmassnahmen zu suchen. Die Automobilisten

werden ein weiteres Mal zur Kasse gebeten und die Nutzfahrzeughalter dienen zum Zweck – man verpasst der Vorlage eine Kosmetikschminke.

Die Verhandlungsgegenstände dieser Session beinhalten zwei Verkehrsträger. Gestern in der Botschaft 263 haben wir einen Verpflichtungskredit von 5,3 Mio. Franken für die Unternehmen des öffentlichen Verkehrs gesprochen, wovon 3,7 Mio. Franken für die Bahnhaltestelle Freiburg St. Leonard vorgesehen sind. Das heisst, dass hauptsächlich die Agglomeration und die Stadt Freiburg vom öffentlichen Verkehr profitieren. Mit der Indexierung von 5,2 Prozent der Motorfahrzeuge und Anhänger, mit welcher der Staat 4,3 Mio. Franken zusätzlich einnimmt, bestrafen wir die ländlichen Gebiete, wo die Leute auf das Auto angewiesen sind, um an die Arbeitsplätze zu gelangen und nicht nur zum Reisen. Sonst nehmen Sie einmal den öffentlichen Verkehr von Tentlingen nach Dürnten. Sie werden Ihre Wunder erleben. Mit der vom Staatsrat vorgeschlagenen Querfinanzierung sind die ländlichen Gebiete die klaren Verlierer und die Schere zwischen den beiden Verkehrssystemen des öffentlichen und privaten Verkehrs öffnet sich weiter zu Lasten des privaten Verkehrs. Beide Mobilitäten sind gefragt und beide braucht es. Manche Leute halten den Automobilisten für einen räudigen Wolf, den man totschlagen müsse, andere sehen in ihm eine Kuh, die man ununterbrochen melken könne, nur wenige sehen in ihm das Pferd, das den Karren zieht. Die SVP-Fraktion sieht im Automobilisten das Pferd, das auch den Karren zieht und aus den vorher erwähnten Gründen stellen wir den Antrag auf Rückweisung der Botschaft 272 an den Staatsrat.

**La Présidente.** Selon la loi sur l'information, le député ou la députée doit déclarer son lien d'intérêt qui l'unit à l'objet qui est en délibération.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Ich danke Joseph Binz, dass er seine Interessensbindungen offengelegt hat und ich danke der Präsidentin, dass sie uns in Erinnerung gerufen hat, dass wir dies tun sollen. Nun, ich fahre ein Elektrowagen und ich habe ein Automobil der Klasse A, also sauber. Lieber Herr Joseph Binz, wir wollen mit dem Bestiarium weiterfahren. Man könnte den privaten Verkehr auch als Moloch ansehen, der Kinder und Landschaft frisst, aber es gibt auch andere Bilder und ich denke, es braucht ein Gleichgewicht zwischen allen Verkehrsteilnehmern.

Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft studiert, sie hat gemerkt, dass die Botschaft sehr umstritten ist. Wir sind einstimmig für Eintreten. Wir meinen, dass die Indexierung ein Gebot der Stunde ist, um auch die Kostenwahrheit im privaten Verkehr und ein Gleichgewicht zwischen privatem und öffentlichem Verkehr wieder ein bisschen herzustellen. Das ist eine kleine Massnahme, sie genügt nicht. Wir sind einverstanden, dass es alle Verkehrsträger braucht, das ist auch eine Interessenbindung. Es gibt genau vier Busse von Guschelmuth nach Courtepin oder Murten und dann sind die Verbindungen – sei es nach Bern, sei es nach Freiburg – nicht besonders gut. Wir brauchen alle Verkehrsträger für alle Altersklassen und ich denke, diese Botschaft 272 des Staatsrates trägt ein bisschen zum

Gleichgewicht zwischen allen Verkehrsträgern bei. Ich möchte Sie bitten einzutreten.

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Je me suis fait une fausse idée sur les tarifs qui étaient pratiqués pour les impôts sur les véhicules automobiles. Je pensais que c'était fortement dégressif en fonction du degré de pollution de la voiture. En changeant de voiture, je me suis rendu sur le site Internet de l'OCN où je suis allé voir les différents tarifs. J'ai été très surpris de constater que s'il y a un fort avantage pour les voitures classées en catégorie A, il est très peu dégressif pour les autres catégories et surtout peu incitatif. Nous devons absolument modifier aujourd'hui notre parc automobile du canton pour moins polluer. On doit réagir rapidement. Lorsque l'on achète une voiture, elle dure plusieurs années et si l'on veut modifier notre parc automobile, nous devons le faire rapidement. On doit inciter les gens à acheter des voitures moins polluantes. L'occasion était donnée aujourd'hui en modifiant l'impôt et en l'augmentant uniquement pour les véhicules plus polluants. Ceci n'a pas été fait. Je trouve que c'est dommageable. Si un jour une nouvelle proposition vient dans ce sens, on doit arriver avec une solution beaucoup plus incitative. Je n'accepterai pas l'entrée en matière.

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je déclare d'emblée mon lien d'intérêt. Je suis directeur d'une société de transport. J'aurais un immense intérêt à dire oui à ce projet de loi. Pour mon entreprise, ceci représenterait quelque chose comme 12 000 francs d'épargne par année, ce qui ne serait pas inintéressant. Toutefois, je dirai non. Je n'entrerai pas en matière sur ce projet de loi car nous avons assez ponctionné les automobilistes fribourgeois. Premièrement, les automobilistes fribourgeois se trouvent entre le 4<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> rang des automobilistes les plus ponctionnés en termes d'imposition sur les véhicules. Deuxièmement, on dit que l'on a exonéré certains véhicules propres de catégorie A. Oui, nous les avons exonérés, mais nous avons augmenté d'autres catégories. C'était une opération blanche pour l'Etat. Ça n'a pas coûté un franc à l'Etat. Mon collègue Ducotterd reparle aujourd'hui d'une exonération peut-être un petit peu plus large pour les véhicules propres, mais ça signifierait que l'Etat reviendrait à nouveau avec une opération blanche et on augmenterait encore une fois les véhicules plus polluants. Il faut une fois que l'on récompense l'automobiliste fribourgeois qui est très mal placé au niveau national.

Nous avons mélangé deux problématiques. D'une part, la problématique des entreprises de transport qui immatriculent au Tessin ou en Valais. En effet, au lieu de payer 2000 francs par année, on paie en Valais 350 francs. Vous réglez cette problématique en donnant un sucre de 100 000 francs qui n'est pas assez élevé contrairement à ce que l'on pourrait bien penser. Je pense que l'on aurait pu faire autre chose. Le budget est déjà ficelé. Ceci est une autre problématique. Nous avons été convoqués le 15 octobre pour une séance de commission où on nous dit que l'on ponctionne à nouveau 4,3 millions de plus chez les automobilistes. Je pense que c'est un immense manque de doigté poli-

tique. Il faut une fois pour toutes le dire: les automobilistes fribourgeois ne sont pas des vaches à lait!

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Mes liens d'intérêt: une voiture et une petite remorque.

Nous vivons à une époque où les prévisions à court terme ne sont guère réjouissantes pour notre économie. On sert la vis un petit peu partout. Investir aujourd'hui dans un camion, dans une remorque, une voiture pour faire tourner une entreprise, c'est faire marcher l'économie, c'est donner du travail à un bon nombre de personnes. C'est beaucoup plus de soucis que d'investir dans une serviette et un crayon. La vache à lait donne du lait deux fois par jour. On la traite deux fois par jour. Essayez de la traire une troisième fois. Je vous garantis que ce sera néfaste pour la vache et qu'il n'y aura pas grand chose dans la boille. C'est pour cela que, personnellement, je refuserai ce message.

**Piller Alfons** (*UDC/SVP, SE*). Ich habe nur eine kleine Frage an Herrn de Roche. Ich bin mit Ihnen einverstanden, dass alle Verkehrsteilnehmer Platz haben müssen. Sind Sie sich jedoch bewusst, dass der öffentliche Verkehr seine Kosten nur zu fünfunddreissig Prozent deckt, während der Individualverkehr, der Automobilist, seine Kosten zu hundert Prozent selber deckt?

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). «Hausse des primes d'assurance-maladie importante dans le canton de Fribourg – les familles devront absorber une augmentation.» Tels étaient les propos de notre collègue Schorderet lors de l'examen du budget. Aujourd'hui, avec cette indexation de 5,2% de l'impôt sur les véhicules, on demande à nouveau aux familles de passer à la caisse. Cette indexation ne se justifie pas aujourd'hui. Nous sommes encore un des cantons où l'on paie le plus d'impôts sur les véhicules. On va revenir avec un croissant ou une pomme pour justifier l'augmentation de deux francs pour les vélomoteurs ou 15 francs de plus par année pour les familles qui ont une voiture, en disant que ce n'est pas grand chose. A force de vouloir les priver de leur croissant ou de leur pomme en augmentant les taxes, il ne leur sera bientôt plus possible de prendre un petit déjeuner. Faisons un pas vers les ouvriers et les familles en refusant l'entrée en matière de ce message N° 272.

**Binz Joseph** (*UDC/SVP, SE*). Ich habe gesagt, Frau Cotting war damalige Präsidentin der ASTAG, also: sie war. Und Eric Collomb ist noch im Verwaltungsrat. Ich selber bin noch im Verwaltungsrat der Binz AG, jedoch nicht mehr als Präsident. Ich verzichte mit der Rückweisung dieser Botschaft an den Staatsrat aber auf die 100 000 Franken, die der Staatsrat uns Nutzfahrzeughaltern darlegen will und zeige mich solidarisch mit den Automobilisten.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). Eine kurze Erwiderung an meinen Kollegen Alfons Piller. Herr Piller, es gibt auch die Kostenwahrheit der Strassenkosten und die kommen in keiner Rechnung vor, das muss auch mal einer sagen. Aber ich will die Diskussion nicht verlängern. Ich denke, die Meinungen sind gemacht.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). On m'a reproché dans une dernière discussion de rappeler peut-être un petit peu trop quelques principes de théorie d'orthodoxie financière. Je m'excuse de cette intervention, mais je suis quand même obligé de rappeler au Grand Conseil un principe qui est inscrit dans la Constitution, c'est le principe d'équilibre budgétaire. Si nous modifions les chiffres qui découlent de cette modification de projet de loi, le budget 2012 de l'Etat de Fribourg est déséquilibré. Contrairement à ce qui a été dit, soit dans les pas-perdus ou avec d'autres députés, on ne peut pas aujourd'hui travailler par anticipation sur des crédits complémentaires ou des compensations, alors que le budget n'a même pas paru dans la Feuille officielle et n'est même pas admis formellement et légalement, en-dehors de ce Grand Conseil, à part le délai de référendum. C'est un instrument qui n'existe qu'en cours d'exercice. On ne peut pas aujourd'hui quitter cette salle à la fin de la session en 2011 en ayant refusé d'entrer en matière sur un projet de loi qui nous fera passer en déficit budgétaire. Si le Grand Conseil avait souhaité ne pas entrer en matière sur cette modification, c'est avant le budget qu'il fallait le faire. Je rappelle que M. le Député Binz a déposé hier une motion d'ordre qui a été refusée par ce Grand Conseil pour seul le motif qu'elle venait un peu tard. Indépendamment de savoir si cette augmentation des tarifs est justifiée ou pas, aujourd'hui, le fait de ne pas entrer en matière implique un déséquilibre budgétaire et ce n'est pas conforme à loi.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). J'aimerais réagir à l'intervention du président de la Commission des finances et de gestion, notre collègue Pascal Kuenlin. Je ne partage absolument pas son avis. Je pense que si une responsabilité doit être trouvée, elle est au sein du Conseil d'Etat. C'est le Conseil d'Etat qui aurait dû présenter ce projet de loi en temps utile. On ne serait pas maintenant devant ce problème difficile et ennuyeux. C'est de la responsabilité du Conseil d'Etat. Si l'on admet l'argumentation de M. Pascal Kuenlin, le Conseil d'Etat aurait moyen de faire pression sur le Parlement. Il met dans le budget une recette et ensuite on n'a plus d'autre choix que d'accepter une modification de loi. Je pense que c'est au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités. Si l'on n'entre pas en matière, c'est le Conseil d'Etat qui devra trouver un correctif dans le budget.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). M. le député Ackermann, vous avez entièrement raison. Le Conseil d'Etat aurait peut-être dû venir avant. Je rappelle que la discussion de la dernière chance a été refusée sur la base de la motion d'ordre et c'est à ce moment que les choses devaient être discutées. Le Grand Conseil n'en a pas voulu. Je rappelle simplement la question de la procédure.

**Johner-Etter Ueli** (*UDC/SVP, LA*). Ich stelle fest, dass die Fraktion der SVP mit ihrem Ordnungsantrag den korrekten Weg einhalten wollte. Ich frage mich, warum Sie, Herr Kuenlin, nicht auch reagiert und dar-

auf aufmerksam gemacht haben, dass dies der richtige Weg gewesen wäre.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je me rends compte que cette affaire a été mal emmanchée dès le départ. Déjà lors de l'élaboration de l'ordre du jour de cette session, la chancelière aurait dû, dans la séance du Bureau, attirer l'attention des membres du Bureau qu'il fallait mettre ce point avant le budget, ce qui aurait permis aux personnes rapporteurs des différents groupes de se préparer pour ce point. Hier, nous avons appris au dernier moment cette motion. Les personnes rapporteurs n'ayant pas leurs documents estimaient que la discussion ne pouvait pas avoir lieu avant puisqu'elles n'étaient pas prêtes pour cela. Je rappelle en outre que le Conseil d'Etat était présent et qu'aucun conseiller d'Etat nous a dit que ce n'était pas possible de le faire. Comme vient de le dire M. Ackermann, il était possible de présenter ceci plus tôt. Je n'aime pas que l'on nous présente un budget en anticipant déjà le vote et l'acceptation. Il fallait le dire clairement. On aurait ainsi pu voter avant ce projet et non pas maintenant en nous disant que ce n'est plus possible. Je reconnais l'orthodoxie prônée par le président, mais c'est trop tard.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Nous sommes dans une impasse et je ne pense pas que l'on va avancer en cherchant qui est responsable. On a déjà fait pas mal le tour. Le Conseil d'Etat a fait faux. Le Grand Conseil a fait faux hier en décidant de ne pas modifier l'ordre du jour par une motion d'ordre. La chancelière a fait faux, car elle aurait dû attirer l'attention du Conseil d'Etat. Nous avons tous fait faux. Il y a une solution qui permet de faire juste. M. le Président de la Commission des finances et de gestion nous a dit qu'il n'était pas possible de modifier un budget avant qu'il soit agréé et de voter un crédit complémentaire durant cette législature. Je propose que nous renvoyons cet objet à la première session de la législature suivante. A ce moment donné, nous pourrions, avec un certain nombre d'arguments et des dispositions, voter un crédit complémentaire.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Je me permets de m'opposer à la proposition de mon collègue Benoît Rey. La seule solution judicieuse, puisque nous avons mené la discussion de fond maintenant, c'est de voter ce projet de loi. Vous avez entendu les avis pour et contre. Nous pouvons prendre une décision aujourd'hui. J'aimerais utiliser cette occasion pour soutenir l'intervention de notre collègue Ducotterd. Il est grand temps d'aller de l'avant, de soutenir les voitures les moins polluantes et de modifier notre parc automobile. Pour cela, nous avons ici un projet très modeste. Je vous prie de voter ce projet de loi maintenant.

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Nul n'est sensé ignorer la loi. Nous avons tous, il y a 5 ans, prêté serment ici de respecter fidèlement la Constitution et les lois fribourgeoises. Les mécanismes parlementaires existent. Tous les groupes sont représentés au sein de la Commission des finances et de gestion. Nous avons tous eu connaissance des tenants et des aboutissants de ce

projet de loi. S'il y a eu certes des erreurs qui ont été commises dans la position dans laquelle l'objet a été inscrit à l'ordre du jour de cette session, il fallait réagir le moment venu. Le Grand Conseil a dit non. Il faut assumer les décisions qui ont été prises. Je rejoins les propos du président de la Commission des finances et de gestion. Je vous invite à poursuivre la discussion et à accepter l'entrée en matière de ce projet de loi.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). Si on avait accepté cette motion d'ordre mercredi matin, que l'on avait traité ce projet de loi en premier lieu et que l'on avait refusé d'entrer en matière, que se serait-il passé lors de la discussion du budget? Ce n'est quand même pas à nous, Parlement, de trouver une compensation pour une recette que le Conseil d'Etat a mis dans le budget sans l'aval du Parlement. Je pense que c'est un faux problème de dire que l'on aurait dû, par une motion d'ordre, traité cet objet avant. Ça ne change absolument rien au fond du problème. Le Conseil d'Etat a été beaucoup trop léger et il n'aurait pas dû présenter un tel projet de loi à la dernière minute.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). Il y a deux ou trois budgets en arrière, M. le Député Vonlanthen avait fait une proposition de diminution de recette dans le cadre des amendes d'ordre, dans le cadre du budget 2010 ou 2009. Il y a une possibilité de modifier le budget avant qu'il soit adopté. Il y a des dispositions légales qui exigent, je crois, que les propositions de compensation qui se font dans le cadre de la discussion du budget peuvent être faites soit sur proposition de la Commission des finances et de gestion ou du Conseil d'Etat, je n'ai plus en tête l'article de loi. Dire que ça ne pouvait pas être changé, ça n'est pas vrai.

Je réponds rapidement à M. le Député Rey. Il n'est pas possible dans le cadre d'un exercice budgétaire courant de compenser une diminution de recette par des crédits complémentaires. C'est dans le cas de dépassement de disponibilités budgétaires sur une position que l'on peut chercher des crédits complémentaires.

**Vonlanthen Rudolf** (*PLR/FDP, SE*). Es ist genau ein Jahr her, dass wir eine ähnliche Debatte führten wie heute. Damals habe ich den Antrag gestellt, die Bussen zu kürzen. Man hat nicht einmal über diesen Antrag abgestimmt, weil man im Reglement einen Artikel gefunden hatte, demzufolge nicht abgestimmt werden kann, wenn der Staatsrat und die Finanzkommission nichts ändern wollen. Damals habe ich gesagt: Wieso kommen wir dann zwei Tage hierher, um das Budget zu beraten, wenn wir nichts ändern können? In der Zwischenzeit habe ich eine Motion eingereicht, damit dieser Artikel abgeändert wird. Aber heute haben wir eine ähnliche Situation.

Meine Damen und Herren, wenn wir Politiker – egal wer – einen formellen Fehler machen, dann können doch schlussendlich nicht die Bürgerinnen und Bürger die Zeche bezahlen! Seien Sie gross genug hier drinnen. Stehen wir zu unseren Fehlern und lehnen wir das Eintreten heute ab. Wir müssen es ablehnen. Es ist nicht richtig, dass der Bürger für unsere Fehler bezahlt

und dann stecken wir nächstes Jahr die Köpfe zusammen, um das Budget zu bereinigen.

**Binz Joseph** (UDC/SVP, SE). Ich habe gestern beim Budget dem Staatsrat die Frage gestellt, was wir morgen machen, wenn das abgelehnt wird. Sie haben genau die Antwort gegeben. Sie haben gesagt, wir können einen Zusatzkredit aufnehmen und damit ist das Problem gelöst. Heute stehen wir in einer ganz anderen Situation.

**Le Rapporteur.** Die Meinungen sind gemacht. In zehn Tagen sind Wahlen und ich glaube, wenn man das alles miteinander verbindet, dann muss man sagen, dass nicht mehr nur Sachpolitik gemacht wird, sondern dass es hier um etwas ganz Anderes geht. Wenn ich kurz zusammenfassen darf: Es sind einige für Nichteintreten und dann gibt es einige für Eintreten und solche, die sich noch nicht entscheiden konnten. Hier muss man sich fragen, um was es eigentlich geht. Es geht hier um eine Anpassung der Steuern. Ich selber bin auch mit betroffen. Es ist mir klar, dass heute alles kostet, aber wir dürfen nicht vergessen, dass alles eine Indexierung hat und die Landesindexierung ist nun einmal klar, dementsprechend muss man auch den nötigen Obolus bringen, damit man das auf unsere, beziehungsweise auf die richtige Seite bringt, wovon dann wieder alle profitieren, auch die Gemeinden.

Es ist so, dass die Erhöhung zwischen 15 und 50 Franken ausmacht. Wenn man das berechnet, macht das 1.50 Franken bis 2 Franken pro Monat aus.

**Le Commissaire.** Je suis d'accord avec M. le Député Ruedi Vonlanthen lorsqu'il dit que notre loi financière est rigide. Dura lex, sed lex. Lorsque l'on demande une diminution de recettes, comme vous l'avez fait pour les postes des amendes, il faut faire une proposition de compensation. Je ne veux pas entrer en matière sur cette orthodoxie financière. Je suis contre un formalisme outrancier. Le Grand Conseil décide et le Conseil d'Etat prend acte. Si vous refusez, on comptera sur le fait qu'il manque à peu près 1,9 million et que le budget ne sera pas équilibré.

En ce qui concerne le reproche du timing, il est vrai qu'il est peut-être malheureux que l'on vienne seulement au mois de novembre. Le directeur de l'OCN m'a informé fin juin qu'il y a 5% d'indexation. J'ai préparé le message en même temps que l'on a discuté pour les camionneurs. On est allé au Conseil d'Etat fin août. Le message date du 13 septembre. Vous connaissez les rouages du Grand Conseil. En effet, ce n'était plus possible pour le mois d'octobre vu qu'il faut convoquer la commission. Le Bureau du Grand Conseil doit d'abord instituer une telle commission, donc ce n'était pas possible pour le mois d'octobre et encore moins pour le mois de septembre.

Vous avez refusé hier la motion d'ordre du député Joseph Binz. J'ai été informé qu'il y aurait probablement cette motion d'ordre et j'aurais été prêt. Or, hier je n'avais pas le droit à la parole. Une motion d'ordre est du ressort du Grand Conseil et non pas du Conseil d'Etat.

Sur le fond, une majorité du groupe démocrate-chrétien refuse d'entrer en matière. Je prends acte qu'il

s'agit d'un projet empressé puisqu'il ne s'agit que de 5,2%. Dites-moi, M. le Député Ackermann, à partir de quelle indexation devons-nous venir devant le Grand Conseil? 5,3%? 7%? Je conteste le fait qu'il s'agit d'un projet «empressé».

J'entends également que le moment n'est pas judicieux puisque les primes des assurances-maladie augmentent. Ce n'est jamais opportun. M. Hunziker, vous dites que l'on ne fait rien pour les familles, mais je rappelle qu'il n'y a pas que des familles avec voitures. Il y a également des familles qui n'ont pas de voitures. Automobiliste ne signifie pas famille. Ça fait environ 15 francs pour une voiture moyenne. Ça fait 1,45 franc par famille et par mois que l'on économise. C'est un message que vous pouvez donner aux familles.

M<sup>me</sup> la Députée Claudia Cotting dit qu'il aurait fallu également prendre en considération les tarifs du canton du Tessin, du Valais, de Thurgovie et de Bâle-Campagne. Nous jugeons que c'est une concurrence déloyale. En effet, vous ne payez même pas 100 francs au Tessin pour un camion et presque plus pour un cyclomoteur. Nous trouvons que ce n'est pas normal, raison pour laquelle nous n'en avons pas tenu compte dans le calcul des moyennes.

J'ai aussi entendu qu'il fallait avoir le courage de baisser de manière beaucoup plus considérable l'imposition des camions. Nous avons choisi de nous rapprocher de la moyenne suisse et c'est un pas que l'on fait. Il faut rappeler que votre motion, avec celle de M. le Député Hunziker, a été clairement refusée par ce Grand Conseil.

Herr Grossrat Binz erinnert gerade an diese Motion Cotting/Collomb. Ich muss einfach festhalten, dass diese Motion abgelehnt worden ist. Ich kann nicht etwas machen, das dem Willen des Grossen Rates widerspricht. Die Motion wurde abgelehnt, also kann ich Ihnen nicht das Gegenteil vorschlagen.

Ich hatte in der Kommission auch das Gefühl, Herr Binz, dass es gewisse Blessuren, Beleidigungen gab, weil wir die Handels- und Industriekammer angehört haben und nicht andere Camionneure. Es gab da eine gewisse Konkurrenz, jedenfalls unterschwellig. Die Handels- und Industriekammer hat den Staatsrat angeschrieben, hat die Problematik auf den Tisch gelegt und der Staatsrat hat mich beauftragt, diese Leute anzuhören. Was ist denn da falsch daran? Wir haben diese Leute angehört und sie haben uns überzeugt, dass wir etwas machen müssen. Ich finde, es ist kein Tadel, der hier anzunehmen ist, wenn man Leute anhört und auf sie eingeht. Ich war sogar bei einem Camionneur zu Hause, also bei ihm in Corminbœuf. Wir haben das angeschaut und ich habe mir meine Überzeugung machen können. Ich finde, das ist kein Vorwurf, den wir akzeptieren können.

Es geht hier auch nicht um eine Verteufelung des Autos, überhaupt nicht. Sie sind der Meinung, dass der öffentliche Verkehr zu wenig bezahlt und der Privatverkehr zu viel. Das ist Ihre Meinung. Ich glaube, die entspricht nicht der heutigen Politik auf Bundesebene, sondern es geht darum, den öffentlichen Verkehr zu fördern. Ich danke diesbezüglich auch Herrn de Roche und Herrn Ducotterd.

M. Ducotterd, vous avez raison lorsque vous dites qu'il s'agissait d'une opération blanche l'année pas-

sée. Nous avons exonéré la catégorie A, mais nous avons par contre chargé plus fortement les voitures polluantes. Je suis le premier à soutenir l'incitation d'achat de voitures non polluantes. Faites une motion. Nous avons, il y a quelques temps, respecté la volonté du député Moritz Boschung qui a fait une motion. Nous avons proposé un projet de loi que vous avez accepté. Vous pouvez aller plus loin, ça ne me gênerait pas, bien au contraire.

Quant à M. le Député Eric Collomb, je respecte le fait que vous soyez fidèle à votre ligne. Effectivement, vous allez, comme directeur d'une entreprise, perdre quelques milliers de francs. Vous avez fait cependant une motion pour diminuer les impôts et maintenant vous ne pouvez pas tourner votre veste. Vous restez fidèle. Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que ce projet est mal fait, en reprochant «le sucre» donné aux camionneurs. Initialement, on avait prévu uniquement l'indexation. On n'avait pas prévu de donner «du sucre» aux camionneurs. Ceci fut fait à la suite de la discussion que j'ai eue avec des camionneurs, avec la Chambre du commerce, dans ma Direction, discussion à laquelle vous avez participé. Vous m'avez convaincu de faire quelque chose en faveur du transport des marchandises. Je ne comprends pas que l'on nous reproche maintenant que l'on fasse ceci.

Vous dites, M. Louis Duc, que l'on ne peut traire les vaches que deux fois. J'ai été voir une entreprise agricole à Estavayer où l'on trait trois fois. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose.

Monsieur le Député Alfons Piller, «die Verkehrswahrheit», darauf möchte ich mich hier nicht einlassen.

Monsieur de Roche l'a dit, si on prend en considération toutes les questions de pollution et les accidents, les rentes AI, les rentes de la SUVA, l'affirmation selon laquelle le trafic individuel paierait effectivement tout ce qu'il devrait payer est contestée.

Monsieur le Rapporteur a mis en évidence les futures élections. C'est évidemment populaire de dire que l'on a réussi à éviter une augmentation des contributions à la population. Pour un député qui quitte le Grand Conseil, comme par exemple M. Joseph Binz, qu'allez-vous dire? J'ai économisé 1,45 francs à votre famille par mois! Est-ce que c'est ce message que vous voulez laisser? Il faut aussi savoir que le Conseil d'Etat adapte régulièrement les salaires. Nous avons adapté un règlement qui concerne les indemnités pour les commissions qui datait de 1983. Les dépenses sont également adaptées. L'Etat doit payer plus pour toutes les prestations. Il n'est que normal que l'on adapte également ce tarif.

J'ai entendu hier des revendications dans cette salle, concernant par exemple la Police. Quand va-t-on enfin arriver à l'effectif? Ça va coûter. Il y a des membres dans ce Grand Conseil qui font partie de la Commission administrative de Bellechasse par exemple. Tous partis confondus, on revendique plus de personnel, mais ça va coûter. Ces 2,9 millions seront vraiment les bienvenus.

En allant hier à Morat par exemple, j'ai constaté que l'on est en train de goudronner le barrage de Schiffenen. J'en suis très heureux. Partout dans le canton, on fait beaucoup d'infrastructures de la sorte. Je ne pense pas que les automobilistes seront mécontents de

payer 15 francs de plus par année. C'est une question de justice. Je doute que les automobilistes se plaignent. Ils ne vont même pas le constater probablement. On construit aussi des infrastructures sportives, des ronds-points, etc. Nous sommes un canton avec une grande croissance. Beaucoup de dépenses nous attendent. Je vous ai dit à l'entrée en matière que le canton de Berne fait déjà un programme d'économies. Le Conseil d'Etat responsable veut éviter ceci et c'est la raison pour laquelle il vous propose cette adaptation aux coûts de renchérissement.

Je vous prie Mesdames et Messieurs d'entrer en matière, d'accepter cette adaptation modérée et dans ce sens d'être responsables.

– Au vote, l'entrée en matière est rejetée par 65 voix contre 34 et 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 34.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 65.*

*S'est abstenu:*

Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Mandat MA4025.11 Jacques Morand/  
Nicolas Rime/Pierre-André Page/Markus  
Bapst/Jean-Pierre Siggen/Bruno Jendly/  
Jean-Denis Geinoz/Gilbert Cardinaux/  
Laurent Thévoz/Pierre Mauron  
(Institut Adolphe Merkle, étage supplémentaire)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Morand Jacques** (PLR/FDP, GR). Nous avons trois objets qui se suivent et qui concernent l'Adolphe Merkle Institut: le présent mandat N° 4025 pour l'étage supplémentaire, le mandat N° 4026 pour le sous-sol et le décret N° 276 qui traite généralement de l'évolution qu'a pris le dossier depuis l'adoption du décret en 2008 jusqu'à aujourd'hui.

Mes intérêts dans cette affaire: je suis d'une part membre de la commission de bâtisse de l'Adolphe Merkle Institut, je connais relativement bien le dossier, et d'autre part je suis chef d'entreprise dans le domaine de la construction.

Concernant le mandat pour la création d'un sous-sol supplémentaire, je vous confirme que ce mandat est retiré. J'ai consulté tous les signataires, qui sont d'accord avec cette proposition sachant qu'en acceptant les deux mandats on dépasse la limite référendaire obligatoire et que des solutions ont été trouvées avec des architectes et les utilisateurs concernant le flux des marchandises, des livraisons et de l'évacuation des déchets. Comme le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, il y a urgence dans le traitement de ce dossier pour la prise de décision, dans le sens que le sous-sol est quelque chose qui est en bas et qui doit être fait en premier et ceci aurait comme conséquence de retarder le début des travaux. Le mandat N° 4026 est retiré.

Concernant le mandat N° 4025 pour l'étage supplémentaire, le dossier a beaucoup évolué entre le décret de 2008 et le dossier qui vous est soumis aujourd'hui dans le cadre du décret complémentaire. La commission de bâtisse avait décidé de mettre à l'enquête le projet tel qu'il vous est soumis dans le décret avec un étage supplémentaire, donc des mètres carrés de réserve à disposition. Il était question un temps de mettre l'Institut de médecine, mais c'était à disposition de l'Adolphe Merkle Institut. Le Conseil d'Etat, dans une séance au mois de mars sauf erreur, avait pris la décision de mettre à l'enquête, non pas la version que la commission de bâtisse avait décidé de mettre à l'enquête, mais la version plus courte en supprimant l'étage que nous souhaitions réaliser. Aujourd'hui, quand j'ai appris ceci, j'ai pris contact avec les deux commissaires responsables de ces dossiers pour discuter du pourquoi. Dans les locaux tels qu'ils sont prévus, nous arrivons à caser la totalité des besoins de l'Adolphe Merkle Institut, mais nous n'avons pas de surface de réserve facile. En effet, le bâtiment et la zone permettent la réalisation d'un étage supplémentaire, étage qui ne sera plus jamais fait, étant donné que dans la partie supérieure il y a de grosses installations techniques et un auditoire de 120 places. Sur les trois étages actuellement actifs dans le bâtiment C du dossier, bâtiment qui sera dé-

construit et reconstruit, il est facile aujourd'hui d'ajouter une réserve de place. On n'est pas forcément obligé d'équiper et d'installer, mais au moins que la structure, les dalles, les piliers et les façades soient réalisés.

Je ne voulais pas faire cavalier seul dans cette affaire, j'ai donc pris mon courage à deux mains. J'ai écrit un courrier à M. Adolphe Merkle lui demandant de me solliciter un entretien pour discuter de cette affaire avec lui. Je me suis rendu chez lui. Quand il m'a dit de venir, il était en très bonne forme. J'ai discuté avec lui de l'évolution de ce dossier. Ma surprise a été importante quand il m'a dit qu'il n'était pas au courant de ce qui se passait dans l'Adolphe Merkle Institut. Il apprenait ce qu'il se passait par les échos qu'il lisait dans la presse. En commission de bâtisse, j'avais posé la question si M. Adolphe Merkle était tenu au courant de ce que nous faisons avec son argent dans cet Institut. La réponse avait été «oui, il est régulièrement informé». Ce n'est apparemment pas le cas. Je lui ai présenté les deux dossiers. En effet, les plans et les façades sont dessinés et sont prêts. La première version est celle que la commission de bâtisse avait accepté de mettre à l'enquête, sachant que l'on devait passer devant ce Parlement pour obtenir un crédit complémentaire. La seconde est la version plus courte que le Conseil d'Etat avait décidé de mettre à l'enquête, sans étage supplémentaire. Cette décision a été causée par le fait qu'à ce moment c'est le Conseil d'Etat qui aurait dû demander le crédit complémentaire. Par un mandat, c'est nous, le Grand Conseil, qui demandons au Conseil d'Etat de mettre de l'argent pour ce crédit supplémentaire.

Aujourd'hui, la situation est la suivante. On sait que l'Etat de Fribourg ne construit pas des locaux avec des surfaces de réserve. Dans la place actuelle, où est situé le bâtiment? Avec l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole des métiers, le Musée, l'Université, c'est une place de choix où on ne pourra plus jamais bénéficier de ces 1000m<sup>2</sup> tous faits tout prêts, ici, dans un bâtiment, en rehaussant simplement, car la zone le permet.

Pour moi, il est nécessaire de créer cet étage supplémentaire pour être visionnaire. M. Merkle a tout de même donné la somme rondelette de 100 millions de francs au canton pour faire fonctionner cet Institut et il a rajouté 10 millions pour que la construction des bâtiments puisse se faire sans référendum financier pour gagner du temps. Alors qu'il est d'accord avec le principe de faire cet étage supplémentaire – il est également d'accord avec le sous-sol – et qu'il a donné 110 millions de francs, on devrait mettre un montant supplémentaire pour avoir 1000m<sup>2</sup> de réserve et le Conseil d'Etat dit non. Je ne comprends pas. Je vous demande de réfléchir à cette situation et d'accepter ce mandat. Je ne fais pas là de l'électoratisme, je ne me représente pas au Grand Conseil cet automne, donc je ne recherche pas des suffrages. Par contre, si je prends à cœur la fonction pour laquelle j'ai été élu, je ne peux pas laisser une telle construction sans y ajouter ce que légalement on peut faire pour le futur pour notre canton.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a analysé les deux mandats. Il se félicite du retrait du premier mandat.

<sup>1</sup> Déposé le 11 mai 2011 et développé le 18 mai 2011, BGC p. 1063; réponse du Conseil d'Etat le 20 septembre 2011, BGC p. 2212..

Les demandes des deux mandats sont en grande partie intégrées dans le crédit additionnel lié au projet architectural remanié. On peut toujours boire un verre à moitié vide ou à moitié plein. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas polémiquer avec cet étage supplémentaire. On peut imaginer le bâtiment moderne un petit peu plus long ou plus large, plus vitré, en bois ou en béton. Dans le cadre de la commission parlementaire et dans le cadre du groupe démocrate-chrétien, les besoins des utilisateurs ont été largement pris en compte. La capacité d'accueillir jusqu'à 160 collaborateurs a été respectée, avec le projet actuel, celui qui est présenté dans le crédit additionnel. Dans cette idée, on a une masse importante de collaborateurs dans cet Institut Adolphe Merkle et le groupe démocrate-chrétien est contre le fait de rajouter un étage supplémentaire sans que les besoins soient vraiment justifiés. Nous sommes contre le fait d'avoir un mélange entre l'Institut Adolphe Merkle et la Faculté des sciences voisine. On estime que si la Faculté des sciences a besoin d'un nouveau bâtiment, elle le construira dans le futur. Sans aller dans tous les détails du projet un peu rébarbatifs, le groupe démocrate-chrétien refuse le mandat et souhaite que M. Morand le retire. Je commenterai le crédit additionnel au nom du groupe démocrate-chrétien ultérieurement.

**Raemy Hugo** (*PS/SP, LA*). Die SP-Fraktion ist zu dem vorliegenden Mandat gespalten. Ein grosser Teil lehnt es ab und teilt die Meinung des Staatsrates. Das modifizierte Projekt, über welches wir in Traktandum 5 diskutieren werden, ist gut und bietet dem Adolphe-Merkle-Institut auch langfristig genügend Arbeitsraum und modernste Laboreinrichtungen. Betrachtet man die gesamte Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät auf dem Plateau de Pérolles, zeigt sich, dass effektiv und seit Langem grosse Raumprobleme und ein riesiger Nachholbedarf an Arbeitsräumen und zeitgemässen Laboratorien bestehen. Diese Probleme können aber mit einem zusätzlichen Stockwerk weder entschärft noch gelöst werden. Dadurch würde die Fakultät noch mehr verzettelt und zu einem Flickwerk. Die finanziellen Mittel würden unserer Meinung nach viel besser in die umfassende Planung der Fakultät und deren rasche Umsetzung und Realisation investiert, damit die Universität Freiburg im naturwissenschaftlichen Bereich in der schweizerischen Hochschullandschaft, aber auch international, konkurrenzfähig bleibt. Ein zusätzliches Stockwerk bringt also weder dem Adolphe-Merkle-Institut noch der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät einen Gewinn und ist deshalb abzulehnen.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). C'est à titre personnel que je soutiendrai ce mandat. Ce mandat n'a pas pour but de combler les besoins actuels parce qu'ils le sont dans le projet. Au contraire, il s'agit des besoins futurs. Si ce rehaussement ne se fait pas aujourd'hui, il ne pourra pas se faire demain. Doit-on tenir compte des besoins futurs? Je vous dis oui, surtout en sciences. Disposer de possibilités d'extensions immédiatement disponibles, c'est un élément essentiel lors de la prise de décision. Cela évite pour les chercheurs de renon-

cer à certaines recherches ou de les repousser parce qu'ils n'ont pas les infrastructures nécessaires. Combien de fois dans nos administrations a-t-on repoussé des réformes tout simplement par manque de place? Si cet attentisme est possible dans l'administration publique, cela devient suicidaire dans le domaine de la recherche. Dans ce domaine, les équipes de recherche sont en compétition avec celles du monde entier. Faire une découverte avant les autres vous assure de pouvoir continuer vos recherches, donc de maintenir votre laboratoire, autrement vous mettez la clé sous le paillason. Même si l'Institut Merkle a un fonds important, il est soumis aux mêmes règles de compétition. Il devra réussir dans ses recherches, faute de quoi tout ce qui a été investi l'aura été en pure perte. Le temps est un élément déterminant. Donner dès le départ aux locaux des extensions, c'est dire aux chercheurs que nous avons confiance en eux et que nous voulons leur donner tous les moyens pour être les meilleurs. C'est aussi un signe de respect à M. Merkle. Quant à l'argument développé dans la réponse du Conseil d'Etat selon lequel il y aurait une éventuelle opposition si nous mettions un étage de plus, je dirais que c'est avoir peur de son ombre. A notre connaissance, aucun voisin n'a manifesté une telle intention. Nous ne nous trouvons pas dans la zone historique de la ville. La négociation existe. Nous savons que M. Godel est un très fin négociateur et nous lui faisons confiance. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir ce mandat.

**Cardinaux Gilbert** (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce mandat. Dans le prochain message, nous discuterons de la démolition et de la reconstruction du bâtiment C qui permet des surfaces supplémentaires et une meilleure répartition des locaux. La reconstruction d'un étage supplémentaire qui est évaluée à 3,7 millions n'est pas indispensable pour les utilisateurs. Une partie du groupe suivra l'avis du Conseil d'Etat et ne soutiendra pas ce mandat.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Notre groupe est également partagé par rapport à ce mandat. Faire un projet où il n'y a pas la possibilité d'extension alors que dans notre pays chaque m<sup>2</sup> est précieux n'est pas une bonne chose. On sait que les besoins vont aussi augmenter. Ceci ne me semble pas être la meilleure des solutions, raison pour laquelle je soutiendrai ce mandat. Notre groupe reste partagé.

**Page Pierre-André** (*UDC/SVP, GL*). Je vous demanderai de soutenir ce mandat que j'ai déposé avec mon collègue Jacques Morand. Nous parlons depuis quelques semaines de densification de nos zones à construire. Nous parlons de mitage du territoire. Nous avons la possibilité d'augmenter le volume de ce bâtiment, la zone le permet. Nous devons profiter de cette occasion. C'est un investissement à long terme. La nanotechnologie est une technologie qui se développe à grands pas. Cela va très vite. Nous allons certainement regretter dans 4 ou 5 ans de ne pas avoir effectué cet étage complémentaire. Soyons réalistes, construisons cet étage supplémentaire.

**Morand Jacques** (PLR/FDP, GR). J'aimerais m'adresser aux députés André Schoenenweid et Hugo Raemy. Ils ont parlé de la Faculté de médecine. Il n'est pas question aujourd'hui de mettre la Faculté de médecine dans les locaux de l'Adolphe Merkle Institut et d'avoir un patchwork dans l'exécution des tâches. Le Professeur Weder, qui dirige l'Institut Merkle, et du côté de l'Université Madame Bersier sont d'accord avec le concept d'un étage supplémentaire pour autant que l'on ne péjore pas la durée des travaux. Concernant l'enquête complémentaire, les architectes nous ont affirmé lors de la dernière séance de commission que l'enquête complémentaire se ferait en parallèle de la démolition du bâtiment C et de la reconstruction. On n'aurait pas de retard et de modification de la date d'échéance des travaux. Concernant Messieurs Raemy et Schoenenweid, il n'est pas question de mettre la Faculté de médecine dans l'Adolphe Merkle Institut. Par contre, le professeur Weder m'a dit que nous pourrions intégrer des jeunes étudiants de la Faculté de médecine dans des travaux de recherche en disant bien que c'est l'Institut qui gardera la main sur ces travaux. M. Cardinaux nous dit que l'étage supplémentaire coûte 3,7 millions. L'étage supplémentaire entièrement équipé coûte 3,7 millions. Je ne demande pas qu'il soit entièrement équipé. Aujourd'hui, nous n'avons pas directement besoin de ces laboratoires. Je veux simplement que l'on ait la place pour pouvoir un jour y équiper des laboratoires ou autre chose si besoin est. C'est avec ces considérations que je réitère ma demande d'accepter ce mandat.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** J'ai écouté avec attention tous les arguments avancés pour et contre. Permettez-moi de vous faire partager ma surprise face aux dires du député Morand. Même si j'ai beaucoup de respect pour lui, je suis obligé de rectifier certaines choses concernant les arguments qu'il avançait tout à l'heure. Je ne peux pas admettre certains éléments cités. Lorsque vous dites que vous avez demandé si M. Merkle était informé, je vous avais répondu que M. Merkle était informé par le biais de la Fondation puisqu'il est membre de cette Fondation. Sous cet angle, la situation est claire. Nous avons aussi eu entre nous des discussions et vous m'avez même incité à aller trouver M. Merkle, ce que j'ai organisé. Malheureusement, M. Merkle a dû décliner l'invitation au dernier moment pour des raisons de santé. Je précise qu'une délégation du Gouvernement ira prochainement voir M. Merkle. J'ai beaucoup d'admiration pour ce Monsieur. Il a fait un don important de l'ordre de 100 millions de francs versés pour la Fondation et non pas pour les constructions. Le montant qui est en jeu pour les constructions est de 10 millions de francs. Certains députés ici présents font partie de la commission de bâtisse. Nous travaillons depuis deux ans et demi. Nous avons déjà eu neuf séances. A un moment donné, nous avons pris la décision à la quasi-unanimité de ne pas faire cet étage supplémentaire. M. le Député Morand se positionnait pour cet étage supplémentaire. Il nous faut quand même démarrer avec ces travaux. On aura l'occasion d'en rediscuter dans le message suivant. Après deux ans et demi de réflexion

pour trouver la meilleure solution avec la démolition d'un bâtiment et la reconstruction, il faudrait quand même pouvoir démarrer ces travaux. Ils ont été mis à l'enquête. L'enquête est terminée. Il nous reste une petite opposition. Nous sommes sur le point d'obtenir le permis de construire et de démarrer les travaux. Si vous souhaitez mettre l'étage supplémentaire, ça signifie que l'on recommence. Tout est possible, je ne fais aucun chantage. Cela signifie toutefois que l'on remet à l'enquête. Pour être cohérent et pour avoir l'aval du Grand Conseil, nous devrions revenir à la prochaine session ou dès que nous serons prêts, en cas d'acceptation du mandat, avec un message et un projet de décret complémentaire pour pouvoir démarrer les travaux. Ceci est la réalité du terrain. Qu'avons-nous voulu faire avec cet Institut Adolphe Merkle? C'est un bâtiment quand même emblématique. L'objectif est de ne pas mélanger les activités. C'était aussi un souhait à ma connaissance de M. Merkle d'avoir l'Institut et de ne pas mélanger les activités avec l'Université. En ce qui concerne les besoins, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot vous donnera les explications. Je peux déjà vous dire d'entrée de cause, avec la discussion que nous avons eue en commission et avec le professeur Weder qui fait un excellent travail, que nous avons quarante places de réserve pour continuer l'activité, voire développer l'activité. Je remercie M<sup>me</sup> la Députée Antoinette de Weck des fleurs qu'elle m'a envoyées en me qualifiant de fin négociateur. Nous avons déjà eu des négociations avec le Service des biens culturels pour discuter de cette problématique d'intégration. Il y a deux ans et demi que l'on discute de ce projet. Pourquoi une si longue attente? Lorsque nous avons fait l'adjudication par le biais du Conseil d'Etat sur proposition de la commission de bâtisse, nous avons eu un recours. Ceci a provoqué un retard. Il y a en plus des procédures pour évaluer le projet. Avec tous les éléments que je viens de citer, je pense qu'il est important de démarrer et de ne pas accepter ce mandat dans la mesure où ça va nous retarder. Je précise qu'il n'est pas nécessaire à cet Institut Adolphe Merkle pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Chassot pour les précisions concernant les réserves et l'évolution de cet Institut.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaiterais intervenir au sujet des besoins liés à l'Institut lui-même. La Fondation, grâce à la très grande générosité de M. Merkle, peut financer un institut avec quatre chaires. Actuellement, deux sont occupées, une troisième est en voie d'occupation, une quatrième est prévue. Nous n'irons pas au-delà de quatre chaires. Ces quatre chaires étaient prévues pour 120 places de travail. Aujourd'hui déjà, avec le projet que nous vous soumettrons tout à l'heure dans le décret, nous en serons à 160 places possibles disponibles pour l'Institut lui-même. La question qui se pose c'est de couvrir le cas échéant d'autres besoins de l'Université, de sa Faculté des sciences en particulier. Ce qu'a dit M. le Député Raemy est parfaitement exact. Les besoins de la Faculté des sciences sont très importants. L'étage supplémentaire et les places de travail ne feraient que couvrir une toute petite partie de ces besoins, mais en-

traîneraient un plus grand éparpillement de la Faculté. La Faculté est en train de préparer un master plan. Il est très important de pouvoir regrouper les domaines d'activités de la Faculté selon les départements et selon les besoins propres à chaque élément. Au contraire, nous voulons, avec le bâtiment de la Clinique Garcia, donner un bâtiment pour l'AMI, un bâtiment pour l'Institut dont il disposerait complètement et entièrement lui-même. Je trouve que c'est très important. La visibilité que nous donnerons à l'Institut en couvrant des besoins propres est primordiale. De ce point de vue, j'espère que nous pourrions démarrer au plus vite l'ensemble des travaux. Je suis en contact régulier avec le directeur de l'Institut, le professeur Weder. Très clairement, il dit que les besoins sont très bien couverts. Le master spécialisé qu'il entend introduire au bénéfice de la Faculté des sciences pourra être fait sans aucun problème. Introduire un étage supplémentaire, introduire un autre département de l'Université, signifie aussi régler toute une série de questions qui peuvent paraître accessoires, mais qui sont sensibles quand on est l'utilisateur principal.

Il soutient le projet tel qu'il est, un bâtiment pour l'Institut, et il nous invite à aller de l'avant si nous voulons donner un véritable développement à l'Institut. J'aurais l'occasion de vous le dire tout à l'heure, cet Institut est une vraie chance pour Fribourg. Nous avons déjà un nombre de chercheurs extrêmement important. Allons maintenant de l'avant pour l'Institut.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 60 voix contre 25. Il y a 11 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 25.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T.

(LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 60.*

*Se sont abstenus:*

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 11.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

### **Mandat MA4026.11 Jacques Morand/ Pierre-André Page/Markus Bapst/Jean- Pierre Siggen/Bruno Jendly/Jean-Denis Geinoz/Gilbert Cardinaux/Jean-Louis Romanens/Laurent Thévoz/Pierre Mauron (Institut Adolphe Merkle – sous-sol)<sup>1</sup>**

*Retrait*

– Le mandat est retiré par ses auteurs.

– Cet objet est ainsi liquidé.

### **Projet de décret N° 276 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement addi- tionnel pour la transformation de la Clinique Gar- cia destiné à l'Institut Adolphe Merkle<sup>2</sup>**

Rapporteuse: **Christiane Feldmann (PLR/FDP, LA)**.  
Commissaires: **Isabelle Chassot, Directrice de l'ins-  
truction publique, de la culture et du sport; Georges  
Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environ-  
nement et des constructions.**

*Entrée en matière*

**La Rapporteuse.** Mit der Botschaft Nr. 276 beantragt der Staatsrat einen Zusatzkredit von 3 445 060 Franken, um die Mehrkosten des Umbaus der Klinik Garcia und die Anpassung des Gebäudes an die Bedürfnisse des Adolphe-Merkle-Instituts für Nanowissenschaften, genannt AMI, zu decken. In der Maisession 2008 hat der Grosse Rat dem Kauf und Umbau des Gebäudes der Klinik Garcia mit nur einer Gegenstimme zugestimmt. Obschon grundsätzliche Fragen wie Ort oder Erhalt der de facto unter Schutz gestellten Gebäude schon im Jahre 2008 diskutiert worden waren, tauchten diese Fragen bei der Prüfung des Nachtragkredits wieder auf. Da der Grossratsentscheid durch Genehmigung des Kaufes im Frühling 2008 getroffen und das Gebäude unterdessen gekauft worden war, konnten sich die Kommissionsmitglieder nur bestätigen lassen, dass im vorgesehenen Projekt nicht Kompromisse gemacht werden müssen, die die zukünftige Nutzung nachteilig beeinflussen würden.

<sup>1</sup> Déposé le 11 mai 2011 et développé le 18 mai 2011, *BGC* p. 1063; réponse du Conseil d'Etat le 20 septembre 2011, *BGC* p. 2214..

<sup>2</sup> Message pp. 2459ss.

Der Kommission wurde versichert, dass die Vertreter des AMI in der Baukommission vertreten sind und das vorliegende Projekt unterstützen.

Die parlamentarische Kommission hat vorgängig zur Sitzung eine Ortsbesichtigung unter der Führung von Herrn Ducrot, Adjunkt des Kantonsarchitekten, gemacht. Dieser Rundgang war sehr nützlich, um den vorgeschlagenen Nachkredit nachvollziehen zu können. Die Kommission erachtet den Abbruch des Gebäudes C als sinnvoll, damit bei einem Neubau eine sinnvollere Raumaufteilung gemacht werden kann. Zwar ist das Gebäude C baulich in einem guten Zustand, aber wegen seiner vorgängigen Nutzung, vor allem für Operationsräume, wäre eine neue Nutzung nur schwierig zu verwirklichen gewesen. Architektonisch gewinnt das ganze Projekt durch die neue Raumaufteilung und den Neubau. Die Kommission nahm zur Kenntnis, dass die Grundlage für die Kreditsprechung im Jahre 2008 nur eine Machbarkeitsstudie gewesen war, was übrigens in der damaligen Debatte schon erwähnt wurde und das Fehlen einer vertieften Energiestudie erklären könnte. Für die Kommission ist unbestritten, dass der Kanton als Bauherr ein Vorbild sein muss und sie unterstützt die vorgeschlagenen Massnahmen wie Auswechseln von Fenstern, Innendämmung der Aussenwände etc.. Das neue Gebäude wird Energiestandard haben.

Ich komme mir ein bisschen wie die alte Fasnacht vor, wenn ich hier noch die Frage der Reserve erwähnen will. Diese Frage wurde auch in der Kommission diskutiert. Die zuständige Staatsrätin Frau Chassot hat die Kommission ausführlich über den Stand der Entwicklung des AMI informiert und wird es hier auch noch einmal machen. Die Kommission erachtete die angegebene Reserve von 40 Arbeitsplätzen als genügend. Es wurde schon gesagt: Es sind 4 Lehrstühle mit je ca. 30 Arbeitsplätzen vorgesehen und das Gebäude wird für 160 Arbeitsplätze Platz haben. Die Kommission hat zur Kenntnis genommen, dass ein zusätzliches Stockwerk vom AMI nicht beansprucht würde. Die Kosten sind auf Nachfrage auf ca. 4 Mio. Franken beziffert worden. Die Kommission verfolgte diese Frage nicht weiter und der Grosse Rat hat dies jetzt ja auch unterstützt.

Nach Klärung verschiedener zusätzlicher Fragen beschloss die Kommission einstimmig, einzutreten und das vorliegende Dekret ohne Änderung zu akzeptieren. Die Weiterentwicklung des Projektes wurde sehr positiv beurteilt. Die zusätzlichen Finanzmittel werden sinnvoll eingesetzt. Im Namen der Kommission danke ich Frau Staatsrätin Chassot, Herrn Staatsrat Godel, den Herren Ducrot und Lang, Frau Vauthey und dem Grossratssekretariat für die Unterstützung der Arbeit der Kommission herzlich. Ich hoffe, dass das AMI mit dem neuen Gebäude ein Arbeitsinstrument erhält, das ihm eine führende Rolle in der Wirtschaft und in der Wissenschaft erlauben wird. Mit diesen Bemerkungen lade ich Sie ein, werte Kolleginnen und Kollegen, den Zusatzkredit zu genehmigen.

**La Commissaire.** Je remercie à mon tour la commission et sa présidente pour l'examen attentif du décret en tant que tel. Je me permettrai de faire un certain nombre de remarques qui seront plus brèves étant

donné le débat que nous venons d'avoir sur l'Institut lui-même et son développement. Et je remercie le Directeur de l'aménagement qui vous présentera les aspects liés à la demande financière, architecturale et technologique en particulier. En fait l'AMI, quand bien même nous n'avons pas encore de locaux définitifs, existe déjà; il existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il a d'abord été installé sur le plateau de Pérolles dans le cadre de la Faculté des sciences, puis à partir de janvier 2009 dans des locaux que l'Etat a loués pour lui, puisque, dans le cadre de la discussion que nous avons eue avec le fondateur, l'Etat s'est engagé à mettre à disposition les locaux et l'infrastructure nécessaire au travail de l'Institut, le plus important, la partie scientifique étant ensuite assurée par la fondation financée grâce à la générosité exceptionnelle et extraordinaire de M. Merkle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ils sont installés dans les locaux de Ilford à Marly. Depuis, nous avons pu engager le professeur Weder, qui est arrivé le 1<sup>er</sup> avril 2009 suite au départ du professeur Schurtenberger, sa chaire est maintenant au concours et sera repourvue sous peu. Mais nous avons également pu engager depuis le 1<sup>er</sup> juin de cette année deux nouvelles professeurs en bio-nano-matériaux qui se partagent un poste à 100%. Elles sont arrivées avec une propre équipe de treize personnes, ce qui fait que depuis cet été ce sont déjà plus de 55 collaborateurs qui travaillent dans les locaux d'Ilford et qui seront le moment venu déménagés. Nous attendons, avec le nouveau professeur qui arrivera, à nouveau une équipe composée d'une quinzaine de personnes. Donc, vous le voyez, cet Institut travaille déjà de manière importante et pourra travailler encore mieux lorsque nous pourrions lui mettre à disposition un outil de travail extrêmement performant. Cet Institut contribue de manière importante, il faut le dire aussi, à la renommée scientifique – depuis le peu d'années qu'il travaille – de la place fribourgeoise grâce à des publications scientifiques de très haut niveau dans les meilleurs journaux scientifiques. Ils ont des projets financés par le Fonds national, des projets financés par l'Union européenne et l'industrie, des collaborations académiques avec des entreprises et l'Institut a pu jouer un rôle moteur dans la mise en place du Bureau cantonal de transfert de technologie et de connaissance ensemble avec l'Université et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. Cela a été dit tout à l'heure, nous mettrons aussi un master spécialisé en sciences de matériaux avec les départements de chimie et de physique de la Faculté des sciences dès l'automne 2012. Et surtout et je crois que c'est important, l'Institut pratique une importante activité de vulgarisation contribuant aussi ainsi à faire mieux connaître ces métiers qui sont passionnants, les métiers de la science et de la technique pour lesquels nous avons un manque de relève relativement important. Nous nous réjouissons de pouvoir installer le moment venu l'Institut dans ses propres locaux et de lui donner ainsi une vitrine idéale, une vitrine à la hauteur des attentes que nous mettons dans l'Institut et dans son développement pour la place économique et scientifique fribourgeoise.

**Le Commissaire.** Permettez-moi de vous donner quelques explications sur les travaux de la commis-

sion de bâtisse et l'évolution de ce projet pour arriver à ce qui vous est présenté aujourd'hui. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la commission s'est réunie à neuf reprises depuis l'acceptation du crédit par le Grand Conseil et la première séance a eu lieu il y a déjà un certain temps, puisque c'était le 25 mars 2009, et c'était pour faire la proposition d'adjudication du mandat d'architecte, respectivement des ingénieurs civils, électriciens, chauffage, sanitaire. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons eu un recours sur cette adjudication, raison pour laquelle ce dossier a pris un certain retard. Une fois l'opposition levée, les mandataires ont continué à développer le projet et développer surtout l'étude de faisabilité mais qui a rencontré de nombreuses difficultés lors de l'analyse de la statique et de la technique du bâtiment, par exemple la hauteur des étages du bâtiment C qui rendait difficile l'élaboration du projet d'une manière exemplaire. Une nouvelle variante a été développée en fonction des discussions entre les mandataires et les différents services de l'Etat et les utilisateurs. Le 19 août 2010, la commission de bâtisse a également pris connaissance d'une étude énergétique qui proposait différentes interventions pour respecter la législation en vigueur, puisque la législation a changé dans ce domaine-là. Ces interventions ont été estimées à 2 380 000 francs avec une subvention attendue de 215 000 francs, un gain d'énergie de l'ordre de 556 000 kWh par an. Le 22 octobre 2010, le mandataire nous présentait un nouvel avant-projet toujours basé sur l'étude de faisabilité. Il mettait encore une fois en évidence les énormes contraintes fonctionnelles et techniques inhérentes à la transformation du bâtiment. Raison pour laquelle la sous-commission et les utilisateurs – je pense que M. le Député Morand en faisait partie, de cette sous-commission – ont visité différents centres de recherche en Suisse avec les mandataires et ils se sont attelés à un concept idéal pour cet Institut Adolf Merkle. Le résultat de cette réflexion prévoit le maintien des bâtiments A et B, la démolition et la reconstruction du bâtiment de liaison et du bâtiment C. Ce dernier comprend les laboratoires et une conception nouvelle de l'aula. En conclusion la déconstruction est la meilleure solution pour l'avenir de l'Institut, elle permet de concilier les besoins liés à un centre de recherche de pointe et les meilleurs standards de la construction sous l'angle de la législation en vigueur, en particulier sous l'aspect énergétique. C'est donc un projet mûrement réfléchi qui vous est présenté aujourd'hui et je souhaite que vous entriez en matière et que vous votiez le crédit demandé.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutient ce projet de décret du message N° 276, car Fribourg est au centre, au carrefour de la recherche fondamentale sur les nouvelles technologies avec les nanosciences. Cet Institut Adolf Merkle est porteur de beaucoup d'espoir scientifique et de transfert technologique tant pour le canton que certainement pour la Suisse entière. La recherche fondamentale, c'est le cœur du développement scientifique, c'est la création de nouveaux brevets et bien sûr des publications mais surtout des nouveaux brevets, peu évoqués dans ce Parlement mais essentielle

dans la concurrence rude entre les pôles universitaires mondiaux. Un paramètre important c'est la rapidité et cela a déjà été soulevé lors du précédent débat. La rapidité dans le soutien avec des infrastructures aux chercheurs, car aujourd'hui un chercheur est à Fribourg et demain il trouvera dans les pays concurrents et émergents dans les sciences nouvelles, comme la Chine et l'Inde, d'autres possibilités d'accueil et d'autres possibilités de recherches. Dès lors, gardons à Fribourg la recherche et l'intelligence pour développer des brevets dans les nanotechnologies pour que les ingénieurs des HES et ceux du futur parc technologique de Fribourg, de Cardinal, développent dans les transferts technologiques vers les entreprises des produits innovants et à haute valeur ajoutée. Les infrastructures et les conditions dans la recherche sont prioritaires. Ce nouveau message avec ce crédit additionnel répond parfaitement à ces objectifs. L'équilibre entre les anciens bâtiments de la clinique et le nouveau bâtiment des laboratoires redimensionné est réussi, tant les besoins, comme cela a déjà été dit, sont respectés avec une capacité de 160 collaborateurs. Les autres paramètres tels que le concept énergétique, le nouveau grand auditoire de 120 places et l'intégration très importante du Bureau cantonal des transferts technologiques, sont aussi garantis. Dès lors, ce bâtiment est spacieux, excellent, grand et efficient. Il faut le soutenir, ce message, et surtout aller vite, très vite même; car demain, c'est déjà aujourd'hui dans la recherche fondamentale. Pour éviter les délocalisations, comme annoncé chez Novartis à Nyon, il faut aller vite dans les projets porteurs et novateurs comme celui-là et le PDC soutient la Direction des constructions de M. Godel pour accélérer les travaux avec des procédures efficaces et soutient bien sûr la Directrice de l'Instruction publique et universitaire, M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, pour compléter rapidement les chaires avec des chercheurs compétents et motivés. Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien accepte le crédit additionnel.

**Schneider Schüttel Ursula** (PS/SP, LA). Grâce à un don exceptionnel et très généreux de l'industriel M. Adolf Merkle, le canton de Fribourg peut se féliciter aujourd'hui d'être le siège d'un institut de recherche interdisciplinaire dans le domaine de la nanoscience. Un institut qui a pour objectif d'atteindre une reconnaissance mondiale dans la recherche et l'application des nanotechnologies. Dans ce but, l'Institut recherche entre autres l'étroite collaboration avec l'industrie. Le groupe socialiste a pris acte du souhait que l'AMI soit proche de l'Université et de sa Faculté de sciences. Cet objectif est atteint avec un emplacement à la Clinique Garcia. Mais il nous semble quand même important que l'AMI soit proche de l'industrie, ce qui est le cas actuellement grâce à son logement dans les bâtiments de l'entreprise Ilford à Marly. Il faut quand même mettre des locaux à disposition de l'AMI, comme l'a déjà indiqué M<sup>me</sup> la Commissaire. Le nouveau projet est d'une autre qualité technique et architecturale, il y a des améliorations comparé au projet de 2008, surtout avec la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau bâtiment, ce qui peut mieux servir les besoins spécifiques de l'Institut. Le Parti socialiste soutient donc ce projet de décret.

**Peiry-Kolly Claire** (*UDC/SVP, SC*). Cela fait exactement trois ans et demi que le Grand Conseil a accepté, sur la base d'une étude de faisabilité, le décret relatif à l'acquisition et le projet de transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia. Force est de constater que l'étude de faisabilité, que l'on décrivait à l'époque comme étant particulièrement bien ficelée, n'a pas été très poussée, puisque, aujourd'hui, c'est une rallonge de 3,4 millions qui est demandée pour enfin entreprendre et réaliser l'Institut Adolf Merkle. Regrettable! Et, permettez-moi cette parenthèse, durant près de 3 ans, c'est le silence sur ce projet. On ne manquera pas de me dire qu'une étude de faisabilité n'est pas un avant-projet mais quand même... Aujourd'hui, l'intérieur de ce bâtiment se trouve dans un état de délabrement inconcevable et je fais là référence à la visite du bâtiment lors de la séance de commission. Et son occupation de quelques jours par les squatters a obligé les services de l'Etat à barricader son accès non sans frais. Ce nouveau projet, et je tiens à le relever, qui nous a été remarquablement bien présenté en séance de commission, doit maintenant être réalisé dans les meilleurs délais. Ceci dit, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière de ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 3 445 000 francs.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Les députés qui se sont exprimés avant moi ont largement développé les arguments positifs de ce projet. Je me contenterai donc de dire que, vu l'achat des bâtiments de l'ancienne Clinique Garcia, vu l'importance de ces 4 chaires pour les nanosciences, vu la proximité avec les sites académiques du plateau de Pérolles, vu l'Institut qui fonctionne actuellement dans des locaux loués, vu le don infiniment généreux qu'a fait M. Merkle à notre canton et pour lequel il a droit à nos vifs remerciements, le groupe libéral-radical soutient ce projet de décret à l'unanimité.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Notre groupe est non seulement un groupe efficace mais également très rapide et il soutient ce projet à l'unanimité.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). La CFG préavise favorablement ce projet de décret.

**La Rapporteuse.** Ich danke allen Fraktionen für ihre positiven Stellungnahmen und stelle fest, dass Eintreten und Genehmigen des Zusatzkredites nicht bestritten sind.

**La Commissaire.** Je me permets, également au nom du commissaire du Gouvernement responsable de la DAEC, de remercier à mon tour l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, acceptent d'entrer en matière.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

ART. 1

**La Rapporteuse.** In Artikel 1 wird der Betrag festgehalten und zusätzlich, dass die Indexierung dem heutigen Stand angepasst wird.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

**La Rapporteuse.** Artikel 3 ersetzt Artikel 5 vom Dekret vom 7. Mai 2008. Der Stand des Bauindexes wird neu auf 128 Punkte festgelegt, im alten Dekret waren es 122,3 Punkte. Artikel 5 des alten Dekretes wird anschliessend aufgehoben.

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**La Rapporteuse.** Ich möchte an dieser Stelle noch einmal wiederholen, dass der Grosse Rat und der ganze Kanton die Schenkung von Herrn Merkle nur verdanken können. Ich bedaure es ein bisschen, dass in diesem Raum darüber diskutiert wurde, was eigentlich sein Wille sei, denn er möchte nur die positiven Auswirkungen seiner Schenkung in der Öffentlichkeit haben. Ich möchte Ihm in diesem Raum noch einmal ganz herzlich für seine Grosszügigkeit danken.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### *Deuxième lecture*

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP),

Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 87.*

### Projet de décret N° 281 relatif à l'acquisition et la transformation de l'immeuble du Groupe E, route des Daillettes 6 et 6a à Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteuse: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

#### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** La commission s'est réunie à une reprise sur le site des Daillettes afin d'avoir une meilleure représentation des locaux qui font l'objet du projet de décret N° 281 qui vous est soumis. Je remercie MM. Lang et Ducrot qui ont organisé la visite et nous ont fourni des renseignements circonstanciés sur ces bâtiments. Vous êtes appelés à vous prononcer sur l'acquisition par l'Etat de deux bâtiments appartenant au groupe E, idéalement situés à Fribourg, à la Route des Daillettes, sur une parcelle de 12 540 m<sup>2</sup>. Le volume total des deux immeubles représente 48 573 m<sup>3</sup> et la parcelle est située en zone d'activité 1. L'investissement net à charge de l'Etat s'élève à 21 900 000 francs après déduction des subventions attendues. Les frais d'acquisition représentent environ la moitié, soit 11,7 millions, le solde étant affecté aux travaux de rénovation. A noter que cet achat s'inscrit dans la volonté de l'Etat de maîtriser l'aménagement du territoire qui passe bien évidemment par la maîtrise du foncier. En devenant propriétaire, l'Etat va économiser 385 000 francs par année de location et encaissera des loyers de 169 400 francs auprès de Frimeca. Le bâtiment principal de 42 000 m<sup>2</sup> fera l'objet de rénovations et trans-

formations, notamment au niveau de l'isolation, car il ne répond plus aux normes énergétiques, tandis que le deuxième bâtiment de 6600 m<sup>3</sup> restera en l'état, car il est voué à la démolition à moyen terme. Il y aura néanmoins quelques travaux d'aménagement intérieur. Le bâtiment principal hébergera un dépôt pour le Musée d'art et d'histoire de Fribourg, ce qui permet ainsi de rassembler au sous-sol la collection sur un seul site avec des normes de sécurité particulières, y compris en matière de détection d'incendie, et en ce qui concerne le système de contrôle hygrométrique et climatique. Le Service des bâtiments quittera les locaux de la Grand-Rue 32, locaux qui devraient être restitués à l'habitation. Ce bâtiment principal comprendra également des activités de l'Ecole des métiers, le solde disponible pourrait être affecté aux archives cantonales qui sont logées pour l'instant dans le tribunal de la Sarine et qui auront besoin de place. Quant au bâtiment secondaire, ses locaux seront mis à disposition de l'ORS pour des programmes d'occupation et de formation destinés aux requérants d'asile.

Un point a été soulevé par les membres de la commission dans la discussion d'entrée en matière au sujet des panneaux photovoltaïques. La question a été posée de savoir s'il était prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments dans le cadre des travaux de rénovation et d'isolation qui sont prévus. Le commissaire a répondu que l'Etat a bien prévu un montant global mais pour l'ensemble du parc immobilier et le choix des toitures qui seront équipées de panneaux photovoltaïques se fera en fonction de la qualité de ces toitures. Un crédit-cadre sera d'ailleurs présenté à cet effet au Grand Conseil en 2012. Plusieurs députés ont insisté et demandé que ces panneaux soient installés lors des travaux planifiés dans le projet. Ils ont insisté sur la coordination souhaitée entre ce projet et le projet de crédit-cadre relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour le surplus, il n'y a pas eu de remarques. Avec ce projet de décret, l'Etat poursuit sa volonté de loger ses services dans ses propres locaux et d'acquiescer à cet effet un certain nombre de bâtiments. C'est avec ces quelques considérations que je vous invite à entrer en matière et à voter ce décret qui a été accepté à l'unanimité par notre commission d'une part et par la Commission des finances et de gestion d'autre part, également à l'unanimité.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour son rapport très explicite. Tout ce que j'avais prévu de vous dire, elle l'a déjà fait. Je ne vais pas le répéter mais simplement préciser que le Conseil d'Etat, en rapport avec le photovoltaïque, devrait se prononcer prochainement sur un crédit d'engagement qui serait présenté bien sûr au Grand Conseil pour financer ces installations. Dès lors, une étude de faisabilité sera réalisée sur ce bâtiment. En fonction des conclusions, les panneaux solaires pourraient ou seront certainement installés. Je n'ai rien à ajouter en l'état si ce n'est encore pour dire que la parcelle de terrain d'une superficie de 12 540 m<sup>2</sup> offre un potentiel de développement extrêmement intéressant.

<sup>1</sup> Message pp. 2489ss.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). Comme cela a été dit par la rapporteure, la CFG préavise favorablement ce projet de décret.

**Brodard Jacqueline** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention le décret relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble du groupe E, Route des Daillettes 6 et 6A à Fribourg. Il en ressort que l'objectif du Conseil d'Etat est de poursuivre sa politique d'acquisition de biens immobiliers dans le but de diminuer ses frais de location. L'acquisition de ces locaux permettrait au Conseil d'Etat de répondre à différents besoins dont l'énumération a été faite par M<sup>me</sup> la Présidente de la commission, donc je ne vais pas y revenir. Cet achat comprend deux bâtiments dont le volume total est d'environ 48 800 m<sup>3</sup>, placés sur une parcelle de 12 540 m<sup>2</sup>. Ces bâtiments idéalement situés, proches du centre ville sont en zone d'activité 1. On constate que l'activité de l'Ecole des métiers dans sa phase industrielle n'est pas conforme au RCU. C'est pourquoi la durée du permis de construire est limitée à 10 ans pour un changement d'affectation. Durant cette période, l'Etat collaborera avec la Ville pour faire une étude urbanistique de l'ensemble de la zone. Le montant prévu pour l'achat et la transformation de cet immeuble se monte, après déduction des subventions pour le paratonnerre et l'amélioration de l'enveloppe, à 21 900 000 francs. L'analyse financière démontrant la rentabilité de cet investissement, le groupe démocrate-chrétien est favorable à cet achat et soutiendra donc le décret.

**Schneider Schüttel Ursula** (*PS/SP, LA*). Die SP-Fraktion spricht sich ebenfalls für das Eintreten auf das vorliegende Dekret aus und befürwortet den Kauf der Liegenschaft der Gruppe E. Es bietet sich damit eine gute Gelegenheit für den Staat, zu wirtschaftlich günstigen Konditionen an einer vorteilhaften Lage Liegenschaften zu erwerben und dort adäquate Räumlichkeiten zu verschiedenen Nutzungszwecken zur Verfügung zu stellen. Letztlich können damit auch Einsparungen von Mietausgaben erreicht werden. Die heute gemieteten Lokalitäten, namentlich in der Altstadt, können allenfalls verkauft und zu Wohnungen umgenutzt werden. In diesem Sinne unterstützt die SP-Fraktion das Dekret.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Pourquoi refusions-nous l'acquisition de la parcelle N° 7024 d'une superficie de 12 000 m<sup>2</sup>? Vu les finances du canton, il est raisonnable de privilégier l'acquisition d'immeubles plutôt que la location. En outre, ce terrain est facilement accessible et situé en zone d'activité 1. M<sup>me</sup> la Rapporteure a fait l'inventaire des services et écoles qui pourront trouver de la place dans les édifices existants. Je relèverai que le bâtiment N° 6 donnera aux œuvres d'art du Musée d'art et d'histoire un dépôt correct. Auteure d'une question à ce sujet, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir tenu ses promesses et d'avoir trouvé une très bonne solution pour ce problème d'entreposage, qui a trop longtemps été mis de côté. Cette réalisation est certes onéreuse mais nécessaire pour notre patrimoine dont certaines pièces sont uniques, comme vous

pouvez le voir actuellement dans la superbe exposition des sculptures du 16<sup>ème</sup> siècle pour laquelle d'ailleurs vous avez reçu le livre en cadeau. Le groupe libéral-radical approuvera donc à l'unanimité l'entrée en matière de ce décret et l'acquisition de ces parcelles.

**Gander Daniel** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention du message N° 281. Le projet de décret qui nous est proposé permettra de reloger l'administration et les artisans du Service des bâtiments et de répondre aux besoins globaux du Service de l'action sociale pour l'organisation de ses programmes d'occupation et de formation. D'autres locaux seront également affectés au stockage des archives et du mobilier de l'Etat et des garages seront disponibles pour abriter les véhicules des services. L'Ecole des métiers de Fribourg trouvera également son compte en locaux pour les apprentis et pour loger une remorque contenant du matériel nécessaire pour diverses manifestations. Pour le MAHF, l'affectation prévue offrira la possibilité de regrouper toutes les collections disséminées dans 26 locaux différents et dans des dépôts que loue le canton. Le regroupement des services mentionnés sur un seul site apportera une meilleure collaboration et répondra aux besoins des utilisateurs. Proche de la gare CFF et des transports publics, l'accessibilité du site est essentielle. La situation est donc idéale et évitera aux collaborateurs et collaboratrices du Service des bâtiments des pertes de temps dans leurs nombreux déplacements journaliers. Cet achat va dans le sens du Gouvernement qui tend à ce que l'Etat de Fribourg devienne propriétaire de ses propres immeubles. Il lui permettra de réaliser des économies de l'ordre de 550 000 francs par année. Nous nous permettons de relever que l'aménagement et la transformation des locaux de stockage des collections et des objets du MAHF porteront sur un montant de 3000 francs le m<sup>2</sup>. Bien que toutes les normes soient respectées, comme précisé en commission, nous nous demandons s'il n'y a pas d'autres solutions moins onéreuses pour stocker ces collections ou ne faudrait-il pas les mettre à disposition du public en trouvant le moyen de les exposer en partie. Malgré cette question, nous sommes d'avis que les immeubles des Daillettes et ses surfaces disponibles deviennent une nécessité. Vu ce qui précède, le groupe UDC, à l'unanimité, va se prononcer pour l'adoption de ce projet de décret.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Effectivement, l'Etat a toujours besoin de nouveaux locaux et cette acquisition offre des locaux intéressants et qui mettent des espaces ainsi que du terrain à disposition! Dans ce sens, le groupe Alliance centre gauche ne peut qu'y souscrire. Il s'agit également d'une possible réserve d'espace qui n'est pas inintéressante et le prix d'achat proposé est tout à fait raisonnable.

Toutefois, nous nous permettons d'attirer l'attention du commissaire du Gouvernement sur trois points particuliers. Tout d'abord – et cela a déjà été évoqué par la rapporteure de la commission et M. le Commissaire du Gouvernement – l'installation de cellules photovoltaïques sur le toit. Notre quotidien préféré parle

aujourd'hui du nouveau classement des bâtiments avec Swisspor à Châtel-Saint-Denis, qui détrône Saint-Léonard en capacités photovoltaïques. J'aimerais bien aussi que les bâtiments de l'Etat puissent le faire d'une manière assez rapide. Je vous rappelle simplement le postulat qui avait été déposé. Il ne nous suffit pas d'entendre qu'un crédit sera discuté à chaque nouvelle acquisition ou à chaque transformation. Il y a lieu de se poser la question, non seulement de se poser la question, mais d'investir pour le faire. Je rappelle que dans ce domaine le message qui nous est proposé parle d'un assainissement complet de la toiture. Donc, s'il n'y avait pas d'autres occasions que celle-ci, cela en serait déjà une.

Le deuxième élément qui nous paraît important, c'est l'occupation de ce bâtiment. Il est intéressant d'avoir des synergies qui se développent dans ce quartier, qui a quand même une vocation dans le domaine de la formation. Le fait que l'Ecole des métiers, que Frimeca puissent trouver des espaces dans ces bâtiments est extrêmement satisfaisant.

En ce qui concerne les dépôts en sous-sol par rapport aux objets du Musée d'art et d'histoire, nous n'avons aucune réticence. Par contre, nous nous posons la question sur les réserves qui sont prévues pour d'éventuelles archives de l'Etat. Cet espace est idéalement situé en ville et s'il y avait lieu de mettre des personnes plutôt que des archives, ce serait en tout cas quelque chose d'important.

Dernier élément qui nous semble important, et là, je me permets un petit clin d'œil à mon collègue Hans-Rudolf Beyeler dans sa fonction de vice-directeur des TPF, il devient urgent de développer les transports publics dans ce nouveau quartier qui est en train d'explorer. Sans parler du parc technologique, il y a de nouveaux bâtiments qui sont en train de se créer à la route Nicolas-de-Flüe. Il y aura des services, si je ne me trompe pas, les ligues de la santé, Pro Infirmis, etc. Il y aura tous ces accès pour les nouveaux lieux de formation avec des étudiants de l'Ecole des métiers. Les deux lignes que nous avons actuellement, c'est celle de Pérolles, d'un côté – à une fréquence rapide – et celle de Beaumont et, entre les deux, juste la petite ligne des Cliniques. Je pense que cette infrastructure ne correspondra plus aux besoins de ce nouveau quartier. Il y a donc lieu d'anticiper ces questions-là.

C'est dans ce sens que le groupe Alliance centre gauche se réjouit de pouvoir donner son accord complet à ce projet d'acquisition.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Il est bien entendu clair que je suis favorable à ce décret. Je fais partie du conseil d'administration du CIS (Centre d'insertion socioprofessionnelle) situé à la route des Daillettes, presque en face du bâtiment N° 6 du Groupe E. Notre fondation loue actuellement au Groupe E 500 m<sup>2</sup> pour l'atelier de métrologie ainsi que d'autres locaux de stockage dans les bâtiments que l'Etat envisage d'acheter. Le déplacement des machines va prendre un certain temps pour les nouveaux emplacements. Nous avons acquis actuellement et transformons un bâtiment à la route du Cousimbert, à environ 200 m de là, d'où ma question: quelle est la planification pour la transformation de ces bâtiments? Et, 2<sup>e</sup> question, les

contrats de location seront-ils reconduits à titre provisoire et selon quel échéancier?

**La Rapporteuse.** Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés en faveur de ce décret et constate que tous les groupes l'acceptent.

Concernant les différentes interventions, pour M. Gander, je peux lui répondre que c'est vrai que le coût de 3000 francs a été considéré comme élevé par les membres de la commission, mais il faut savoir que le stockage de la collection du Musée d'art et d'histoire de Fribourg concerne des œuvres qui ont une valeur. De ce fait-là, il faut mettre en place des normes de sécurité et un contrôle d'accès, faire des entrées totalement indépendantes et aussi mettre en place tout un système de contrôle de l'hygrométrie pour conserver la qualité des œuvres ainsi que la climatisation. Là, ce sont les explications qui nous ont été données pour, quelque part, justifier ce coût. Concernant les remarques de M. Rey à propos des panneaux photovoltaïques, du déplacement des archives de l'Etat et de la politique des transports publics, je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement y répondre.

Dernière remarque, à propos de la question de M. le Député Vial, je pense que c'est le commissaire qui pourra répondre au sujet de la planification des transformations et des contrats de location.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui soutiennent ce projet et, par là, la politique immobilière de l'Etat. Concernant les différentes questions, je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour les réponses très claires et précises données à M. le Député Gander.

Quant aux questions de M. le Député Rey, j'ai déjà eu l'occasion de le dire: effectivement, nous devons montrer l'exemple. Je pense que l'Etat le montrera. Peut-être sera-ce difficile de battre les records, soit ceux du Groupe E, soit le bâtiment de Châtel-Saint-Denis, néanmoins, nous avons la volonté d'investir. Reste peut-être encore à décider si c'est l'Etat qui investit ou si nous louons les surfaces. Actuellement, nous privilégions l'option d'investir nous-mêmes, mais la décision définitive n'est pas encore prise; ceci explique cela, mais c'est vraiment la volonté d'aller de l'avant.

Pour les autres questions, notamment concernant les réserves, j'ai bien enregistré la demande de M. le Député Rey concernant le développement des transports publics. Effectivement, en cette période, tout le monde parle de transports publics. A juste titre, ils doivent être développés. Un groupe de travail va plancher par rapport au site Cardinal où sera englobé l'ensemble du secteur, bien entendu.

Concernant la question de M. le Député Vial, je ne peux pas vous donner de planification précise. Néanmoins, je ne connaissais pas ces locations dont vous avez parlé, parce que je ne connais pas tout, mais vous prendrez contact ou nous prendrons contact avec les locataires concernés pour trouver des solutions qui puissent satisfaire l'ensemble des partenaires.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Première lecture*

## ART. 1

– Adopté.

## ART. 2

– Adopté.

## ART. 3

– Adopté.

## ART. 4

– Adopté.

## ART. 5

– Adopté.

## ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

*Deuxième lecture*

## ART. 1 à 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Charonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/

FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 91.

### Projet de décret N° 280 relatif à l'acquisition de la parcelle article N° 7036 du Registre foncier de la commune de Fribourg, propriété de la Banque cantonale de Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Cette parcelle de 6590 m<sup>2</sup> se situe dans la «banane» des Arsenaux, entre la voie industrielle et la route des Arsenaux, sur la friche laissée par l'ancienne fonderie de Fribourg. Elle jouxte l'ancien arsenal de Fribourg. En juin 2011, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude de 3,25 millions pour la création de la HEF-TS, Haute école fribourgeoise de travail social et la HEdS-FR, Haute école de santé fribourgeoise. Le mandat d'étude parallèle portant sur l'ensemble des quatre parcelles, donc les parcelles de l'arsenal, de l'ex-fonderie, de l'ex-entreprise Michel SA Fribourg et du bâtiment Vuichard avait désigné le bureau Bakker & Blanc de Lausanne pour la suite de l'étude. Le plan d'aménagement pour le secteur concerné prévoit 60% de locaux administratifs et 40% de bâtiments locatifs. Les autres propriétaires des parcelles sont du nord au sud les CFF, pour le bâtiment Vuichard, avec un droit de superficie, une société immobilière vaudoise pour l'ex-bâtiment de Michel SA et la BCF pour la parcelle concernée, soit l'ex-fonderie de Fribourg. L'acquisition de ce terrain s'inscrit dans le cadre de la politique foncière active du Conseil d'Etat prônant la possession des fonds. La proximité du centre-ville et de la gare est un argument pour rapprocher l'administration cantonale des citoyens utilisant les transports publics. Le prix proposé de 949 francs par m<sup>2</sup> correspond au prix du marché pour une telle situation. Je rappelle que le montant total est de 6,350 millions. La commission a accepté l'entrée en matière tacitement et vous propose à l'unanimité d'accepter ce projet de décret.

**Le Commissaire.** Je ne vais pas rentrer dans les détails. Je souligne tout de même l'importance pour le canton de faire l'acquisition de cette parcelle de terrain disponible sur le marché. Cette parcelle, comme vous avez pu le constater, est idéalement placée. C'est une

<sup>1</sup> Message pp. 2482ss.

réserve qui peut être utilisée pour les services de l'Etat ou pour la promotion économique. Permettez-moi de rappeler que l'Etat est déjà propriétaire du terrain de l'arsenal, la parcelle adjacente, et dès 2008, la commune de Fribourg et l'Etat ont décidé de créer une communauté d'intérêts avec les propriétaires des parcelles. Pourquoi une communauté d'intérêts? Eh bien pour pouvoir construire sur ces parcelles, il faut revoir les parcelles, raison pour laquelle nous avons créé une communauté d'intérêts et un PAD a été établi sur ce site. Celui-ci est actuellement en phase de demande préalable auprès des services de l'Etat.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** Là encore, la Commission des finances et de gestion vous demande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Bussard Christian (PDC/CVP, GR).** Le groupe démocrate-chrétien va soutenir unanimement le projet de décret N° 280. Il remercie et félicite le Conseil d'Etat, en particulier M. Godel, pour sa politique foncière active qui va doter le canton de Fribourg d'une nouvelle propriété idéalement située au cœur de la ville. Quand bien même le prix au m<sup>2</sup> peut paraître un peu cher, c'est l'occasion qui fait le larron. Bien joué M. le Commissaire!

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je peux poser la même question que précédemment: pourquoi refuserions-nous l'acquisition de cette parcelle? Et je reprends les paroles de M. le Conseiller d'Etat, cette parcelle est effectivement idéalement placée et jouxte une parcelle qui appartient déjà à l'Etat. Cette acquisition permettra aux propriétaires, qui ont fait une communauté d'intérêts, de faire un développement global de la zone, ce qui est plus rationnel. Grâce à cette acquisition, l'Etat sera propriétaire d'un terrain de plus de 20 000 m<sup>2</sup>, en plein centre de la ville. La terre est un bien rare. Heureusement, notre conseiller d'Etat est conscient que seule la propriété permet d'être maître de l'aménagement. Au vu des développements urbains causés par l'augmentation de la population, cette maîtrise est indispensable pour l'accomplissement des tâches publiques. Le groupe libéral-radical, par conséquent, acceptera l'entrée en matière et cette acquisition à l'unanimité.

**Roubaty François (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière. Il relève l'importance pour le canton de faire l'acquisition de parcelles de terrains disponibles sur le marché. De plus, cette parcelle est attenante à la parcelle N° 7106 qui est déjà propriété du canton. Gouverner c'est prévoir. L'achat de cette parcelle permet à l'Etat d'avoir une réserve de terrains pour des projets d'utilité publique dans cette zone du centre-ville. Le parti socialiste soutient ce décret à l'unanimité.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du message N° 280 relatif à l'acquisition d'une parcelle sise à la route des Arsenaux. Notre groupe, à l'instar d'autres préopinants, trouve le prix de 949 francs le m<sup>2</sup> élevé quand bien même, il doit

probablement correspondre aux prix du marché au centre-ville. Ceci dit, notre groupe soutient également la politique d'acquisition foncière menée par le Conseil d'Etat et par conséquent soutiendra ce décret.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** La valorisation des terrains dans cette zone d'activité est quelque chose d'essentiel, auquel nous souscrivons. Dans ce sens, j'apporte le soutien du groupe Alliance centre gauche.

**Le Rapporteur.** Je n'ai pas beaucoup de remarques concernant les personnes qui se sont exprimées, tout le monde étant favorable à ce décret. Uniquement concernant le prix, il est clair qu'on peut discuter longtemps d'un tel prix mais je crois qu'il correspond effectivement au prix du marché et que c'est une occasion unique qu'il faut saisir. On n'est pas là pour discuter de quelques francs par m<sup>2</sup> dans un cas pareil. Autrement dit, ce n'est pas un cadeau qui est fait à l'Etat mais c'est un prix qui est justifié.

**Le Commissaire.** Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus, favorablement bien-entendu, et comme l'a dit M<sup>me</sup> la Députée de Weck, je crois que c'est important que l'Etat, chaque fois que l'occasion se présente, devienne propriétaire pour maîtriser son développement. Je crois que c'est indispensable et c'est la base même pour moi de l'aménagement du territoire. Alors bien sûr, quant au prix, on peut toujours faire mieux; je n'ai pas réussi à faire mieux mais j'ai fait au mieux de mes capacités.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Lecture des articles*

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 fixe le prix à 6,350 millions de francs.

– Adopté.

##### ART. 3

– Adopté.

##### ART. 4

**Le Commissaire.** Permettez-moi de préciser, par rapport au prix, nous avons quand même réussi à le faire descendre. Selon les dernières négociations, c'était de le payer cette année et pour le payer cette année, nous prenons 1 million sur le budget 2011 et le reste dans les réserves faites à cet effet.

– Adopté.

##### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotter (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 83.

#### S'est abstenu:

Romanens J. (GR, PDC/CVP). Total: 1.

### Projet de décret N° 279 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Mortivue, sur le territoire de la commune de Semsales<sup>1</sup>

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le message N° 279 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Mortivue, sur le territoire de la commune de Semsales, a été traité par la commission le mercredi 12 octobre dernier. L'engagement d'une

subvention de 1 609 500 francs nous a été présenté lors de la vision locale à Semsales. Nous avons été convaincus du bien-fondé de ce projet. En effet, accompagnés de M. l'Ingénieur cantonal, du chef de la section lacs et cours d'eau, ainsi que d'une délégation du conseil communal de Semsales, nous avons parcouru le sinueux tracé du chemin de croix bordant la Mortivue. C'est donc vers la chapelle des lieux que les auteurs du projet nous ont orientés sur le phénomène particulier des crues drainant eau et matériel de lave. On nous a signalé aussi que le coût d'une catastrophe, selon la règle des 100 ans, pourrait s'élever à 17 millions de francs. C'est pourquoi cette région est classée rouge dans la carte actuelle des dangers, ceci à cause des laves torrentielles menaçant les riverains et la stabilité des terrains. Par conséquent, le développement du village en est compromis. Malgré un entretien déjà effectué par endroits sur le tracé, l'objectif de protection est de réduire la probabilité des débordements de la Mortivue dus à des crues supérieures à celles d'un temps de retour de 100 ans. Un dépotoir de 30 000 m<sup>3</sup> permettra de réguler les faibles à moyennes crues. L'espace réservé aux cours d'eau a été délimité et une réglementation spéciale sera prévue au plan d'aménagement local. Le maître de l'ouvrage étant la commune, elle devrait pouvoir compter sur le financement cantonal de 32%, auxquels s'ajoutent 5% pour les mesures d'aménagement des cours d'eau en région de montagne. De plus, la Confédération subventionnera entre 35 et 45%, actuellement plus près des 40 que des 35, et il y aura une participation de tiers, le SPC pour 9% et les TPF pour 1,5%. Après tous ces intervenants et selon la hauteur du subventionnement de la Confédération, il reste à charge de la commune entre 700 000 et 1 million, plus près des 700 000 comme dit tout à l'heure. Après avoir entendu les doléances de la commune et les auteurs de projet, la Commission des routes et cours d'eau vous propose d'entrer en matière et de soutenir ce projet de décret.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier le président de la commission, M. le Député Elian Collaud, pour son rapport détaillé. Je vais apporter quelques précisions: tout d'abord il y avait eu une première variante à deux dépotoirs de matériaux où les coûts étaient très élevés. Ensuite, la modélisation et la meilleure maîtrise du phénomène ont permis l'optimisation du projet, qui a pu être ramené à la construction d'un seul dépotoir en amont du village, pour un volume de rétention comme indiqué de 30 000 m<sup>3</sup>. Je crois que c'était important d'avoir cette analyse pour diminuer les coûts, notamment pour les subventions mais surtout pour la commune. Lors de l'examen du projet par la Commission des routes et des cours d'eau, il a été demandé de vérifier si une synergie avec un projet de construction de centrale hydraulique était opportune. Je précise que l'Office fédéral de l'énergie a déterminé le potentiel hydro-électrique de tous les cours d'eau suisses. Les résultats de cette analyse ont été transmis à l'Etat de Fribourg. Le potentiel hydro-électrique de la Mortivue varie dans le meilleur des cas entre 0,1 et 0,3 kW par mètre. Selon le concept présenté dans le rapport «Evaluation et gestion de la force hydraulique du canton de Fribourg», le potentiel hydro-électrique

<sup>1</sup> Message pp. 2471ss.

est jugé faible. Il semble important de relever ou de rappeler ici que ce rapport fait annexe à la modification du chapitre «Energie» du plan-directeur cantonal qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 3 mai 2011 et qui a été présenté au Grand Conseil.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Un risque pouvant entraîner des dégâts importants a été identifié sur le territoire de la commune de Semsales. Après plusieurs études et variantes, une proposition adaptée à cette situation nous est proposée. Il est évident que nous devons absolument réduire ce danger pour les habitations et les personnes, sans oublier les coûts importants causés par une catastrophe. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera ce décret.

**Aebischer Bernard** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a étudié le message N° 279 concernant l'octroi d'une subvention de 1,609 million, qui nous est soumis pour la réalisation du projet d'aménagement de la Mortivue sur la commune de Semsales, pour un montant de 4,350 millions. En 2002, des cartes de dangers ont été établies sur le secteur du Niremont, dont la Mortivue fait partie, et ont démontré une grande zone de dangers pour la population, principalement sur la rive gauche, où la majeure partie du village est construite. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui est qualifié de bon projet par les instances de subventionnement fédérales. Il a été révisé, réduit dans son ampleur et divisé à la moitié du projet initial établi en 2003 et mis à l'enquête en 2007, qui comprenait deux dépotoirs pour un coût de 8 millions environ. Il est vrai que ce torrent de montagne représente un danger certain pour les habitants de Semsales en général, pour les riverains directs en particulier. La construction de ce dépotoir de 30 000 m<sup>3</sup>, objet essentiel de ce projet, est suffisante et devra réguler, en cas de crues exceptionnelles et dangereuses, les gravats et une grande quantité d'eau. Il est même prévu la possibilité d'un déversoir de débordement en cas de remplissage total sur la rive droite et une déviation à nouveau dans son lit en contrebas. Après exécution de ce projet, la carte des dangers ne comportera qu'une petite zone résiduelle. La commune de Semsales est maître d'œuvre. L'Etat la subventionne selon l'application de la loi sur les eaux du 18 décembre 2009 et son règlement d'exécution du 21 juin 2011. Toute la population est largement partie prenante et participera de manière importante au financement. La commune de Semsales attend de la part du Grand Conseil une réponse positive; c'est pourquoi le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra cet investissement en vous demandant d'en faire autant.

**Genoud Joe** (*UDC/SVP, VE*). Comme Veveysan, j'ai des soucis pour la commune de Semsales, qui doit financer le solde du projet, soit un montant de 2,750 millions de francs environ, et par la suite assumer l'entretien des ouvrages. Une commune qui a déjà beaucoup

souffert de la nouvelle péréquation financière. Si des fonds supplémentaires ne sont pas trouvés, malgré l'implantation de nouvelles entreprises qui a été annoncée dans la presse, j'ai bien peur que cette commune doive passer par une hausse d'impôt. La proposition du subventionnement du décret a été étudiée au maximum par le Conseil d'Etat et la Commission des routes et des cours d'eau. Par sécurité pour le village et en encouragement à la commune de Semsales, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra et acceptera à l'unanimité le décret de la Mortivue.

**Kolly René** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce projet de décret. Nous constatons qu'à la suite de l'établissement des cartes de dangers naturels dont le massif du Niremont-Molésou et le torrent de la Mortivue font partie, cette zone est en rouge et mise en évidence. Cette situation délicate oblige la commune à entreprendre des aménagements pour protéger la population riveraine. Elle touche une grande partie du village de Semsales. Le groupe relève qu'il est de la responsabilité de tous les pouvoirs publics d'améliorer la sécurité de la population face aux dangers naturels. Ces aménagements disposent d'une subvention fédérale. La subvention cantonale concernant ce projet correspond à 37%, le solde étant à la commune de Semsales. Alors, nous sommes aussi sensibles au cri d'alarme de la commune, soutenue par notre illustre député Yvan Hunziker, pour augmenter la subvention cantonale, du moins la tirer au maximum. Un amendement à l'article 2 pour une subvention dépassant 1 609 500 francs serait bien vu par la commune de Semsales et notre collègue, mais avis aux amateurs, moi je ne le soutiendrai pas. Avec ces propos, notre groupe soutiendra ce projet et je vous invite à en faire de même.

**Beyeler Hans-Rudolf** (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die Botschaft 279 betreffend einen Betrag für das Ausbauprojekt der Mortivue bei Semsales eingehend behandelt. Für unsere Fraktion hat die Sicherheit der Einwohner von Semsales höchste Priorität. Deshalb werden wir das Projekt einstimmig genehmigen und fordern Sie auf, das selbe zu tun.

**Le Rapporteur.** Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont rapporté pour leur groupe. Je constate que tout le monde reconnaît le danger certain qu'encourt le village de Semsales, que le souci de subventionnement intéresse aussi l'un et l'autre. Pour mémoire, je rappelle que le budget complet est de 4,350 millions, 37% de subvention cantonale = 1 609 500 francs, c'est l'objet de notre décret. Ensuite de ça, 35 à 45% de subvention de la Confédération, donc de 1,500 million à 1,900 million, le SPC et les tiers pour 9% et 1,5%. Restent à charge de la commune un montant compris entre 700 000 francs et 1 million, contrairement à ce que d'autres ont prétendu, je tenais à le préciser. Mis à part ça, encore une fois merci à tous les groupes. Et comme c'était la dernière séance de la Commission des routes et cours d'eau, on a pris congé des membres qui ne se représentent pas et nous souhaitons bonne chance à tout ceux qui se représentent, notamment

merci à notre Directeur de l'aménagement, ses services, et bon vent pour ce message. La Commission vous recommande donc d'entrer en matière et de voter ce crédit tel que proposé.

**Le Commissaire.** J'ai bien entendu les remerciements du président de la Commission, mais je précise que je n'ai pas l'intention d'arrêter (*rires*). Tout d'abord, merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus pour approuver ce projet. Je crois que M. le Député Genoud s'est trompé dans la subvention, respectivement dans le montant à charge de la commune, qui se situe, en fonction de la subvention qu'elle obtiendra de la Confédération, entre 700 785 et 1 090 110 francs, je pense que c'était utile de bien préciser. Nous sommes bien conscients, comme cela a été dit, que c'est lourd pour la commune de Semsales. Néanmoins, j'aimerais préciser que le canton n'a pas les moyens d'influencer la décision qui dépend de la qualité du projet comme vous le savez. Et tout projet est évalué selon un système de points définis dans le manuel RPT. En l'occurrence, le projet a de bonnes chances d'obtenir un taux élevé. Selon mes services qui sont spécialistes en la matière, des bonus pourraient, je dis bien cela au conditionnel, notamment être accordés pour la bonne gestion du risque résiduel, pour les démarches participatives, pour les bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire et pour la bonne conception de l'ouvrage de protection. On s'attend, je l'espère pour la commune, à un taux maximum de 45%, mais selon mes services ce sera entre 40 et 45%.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Lecture des articles*

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 mentionne les proportions de subventionnement. Je n'ai pas de remarques complémentaires.

– Adopté.

##### ART. 3

– Adopté.

##### ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 78.

## **Projet de loi N° 273**

### **modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

#### *Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de révision de la loi sur l'énergie s'est réunie à deux reprises pour ses travaux. M. le Commissaire du Gouvernement était accompagné à cette occasion de M. Serge Boschung, chef de la section énergie du Service. En ouverture de séance, M. le Commissaire nous a présenté de façon détaillée la nouvelle stratégie énergétique du canton de Fribourg et sa concrétisation. L'approvisionnement énergétique de notre canton est bien entendu le souci permanent du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Sans énergie, pas d'usines, pas d'agriculture, pas de transport, pas de places de travail pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois. La plupart de nos concitoyens souhaitent un approvisionnement énergétique basé sur des énergies renouvelables et donc une nouvelle stratégie énergétique incitant à des économies d'énergie. Suite à diverses interventions parlementaires, le Conseil d'Etat a présenté en septembre 2009 les rapports relatifs à la planification énergétique du canton de Fribourg. Le programme est ambitieux et, de l'avis de la plupart des

<sup>1</sup> Message pp. 2433ss.

députés, réaliste. L'objectif est connu: une société à 4000 W à l'horizon 2030. Enormément d'économies d'énergie sont envisagées dans ce programme, tout en développant le recours aux énergies renouvelables. Le Conseil d'Etat a déjà modifié plusieurs règlements afin d'atteindre ses objectifs. Il est temps maintenant, en vue de concrétiser la nouvelle stratégie énergétique cantonale, d'insérer certains aspects dans la loi. En l'absence de mesures claires, une pénurie d'électricité menace à l'horizon 2020. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous fait une proposition de modification de la loi sur l'énergie, qui est approuvée par la commission unanime. Elle nous paraît réaliste et équilibrée. Je vous encourage au nom de la commission à entrer en matière et à accepter les modifications proposées.

**Le Commissaire.** La présente modification de la loi sur l'énergie s'inscrit comme un élément essentiel à la mise en place de la nouvelle stratégie énergétique du canton, qui vise la société à 4000 W à l'horizon 2030 et qui devrait permettre l'introduction de mesures importantes ne pouvant être introduites sur la base des dispositions légales en vigueur. Ces mesures concernent notamment, je ne relève que deux ou trois points, l'introduction de l'obligation d'appliquer le certificat énergétique des bâtiments et de garantir ainsi la transparence dans le cadre des bâtiments, l'interdiction d'installer et de renouveler à terme les chauffages électriques et les chauffe-eau électriques, le renforcement des exigences en matière de ventilation et de climatisation et la possibilité d'établir des conventions d'objectif avec les gros consommateurs d'énergie. Après Fukushima et la sortie du nucléaire, il faut prendre des mesures adéquates. On doit pouvoir prévoir des prescriptions pour arriver à nos objectifs. Cette loi fait également la proposition de renforcer l'exemplarité des collectivités publiques, c'est-à-dire l'Etat et les communes, et de réaliser les motions d'une part de M. Eric Collomb et d'autre part la motion des députés Jacques Crausaz et Christa Mutter. La procédure de consultation large de l'avant-projet de modification de la loi s'est déroulée au printemps auprès d'une cinquantaine d'instances et d'organisations concernées. Le Conseil d'Etat retient l'accueil très favorable qui a été fait, de même que les préavis constructifs qui ont été transmis et dont il a tenu compte pour le présent projet.

J'aimerais souligner un point quant à la question posée lors de la consultation, à savoir si l'obligation d'assainir des bâtiments gourmands en énergie doit être introduite à terme. Il ressort clairement qu'une telle mesure n'est actuellement pas envisageable et qu'il sera nécessaire de faire le point de la situation dans quelques années, en tout cas après avoir pu analyser les effets des mesures déjà mis en place.

Le Conseil d'Etat insiste sur le fait que pour mener une politique énergétique ambitieuse et cohérente, il doit aussi pouvoir s'appuyer sur des bases légales en adéquation avec les objectifs à atteindre. C'est ce qu'il propose avec la présente modification de la loi sur l'énergie. Nous vous prions de bien vouloir entrer en matière.

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Le groupe démocrate-chrétien est très satisfait de constater que le canton de Fribourg se donne les moyens de ses ambitions. En effet, des modifications importantes consignées dans la loi sur l'énergie vont influencer de manière non négligeable la consommation d'énergie fossile dans notre canton. Lorsque l'on sait qu'une pénurie d'électricité pourrait nous atteindre à l'horizon 2020, il y a lieu de prendre des mesures rapides et efficaces. Les différentes dispositions de ce projet peuvent être classées dans trois catégories: celles qui vont contribuer à des économies d'énergie, celles qui vont renforcer la production d'énergies renouvelables et celle qui vont renforcer les conditions-cadre pour la stratégie énergétique du canton de Fribourg. Concernant le chapitre des mesures visant à économiser l'énergie, nous sommes particulièrement satisfaits de l'interdiction des chauffages électriques dès 2025, ainsi que des chauffages en plein air. Au chapitre des économies, le renouvellement des éclairages publics jusqu'en 2018 produira un effet très intéressant. Nous nous plaignons également à relever le durcissement dans les domaines de la ventilation et de la climatisation. Dans la catégorie de la production d'énergies renouvelables, nous sommes très satisfaits du fait que tous les nouveaux bâtiments devront couvrir une part minimale de 50% des besoins en eau chaude par les énergies renouvelables ou les récupérations de chaleur. A titre personnel, je salue cette mesure et remercie le Conseil d'Etat qui concrétise ainsi ma motion. Au chapitre du renforcement des conditions-cadre, nous apprécions que les devoirs de l'Etat et des communes soient renforcés. Le fait que celles-ci devront à terme obtenir le label «cité de l'énergie», mis en place par l'Office fédéral de l'énergie, représente une incitation importante. Dans le même ordre d'idées, la disposition qui impose la labellisation Minergie P ou Minergie A à tous les bâtiments publics rénovés ou construits par l'Etat prouve l'exemplarité du domaine public qu'il faudra tôt ou tard reporter au privé. Pour conclure, le groupe démocrate-chrétien apprécie les mesures édictées dans ce projet de loi car elles ont le mérite de contraindre, mais sans étouffer. Nous sommes conscients que ce ne sont que quelques petits pas sur le long chemin de l'indépendance énergétique durable. Le plus important est de se mettre en route. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce projet de loi et vous invite à en faire de même.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Le projet de loi N° 273 modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie a attiré toute notre attention et a suscité lors de son examen un débat nourri et intéressant au sein du groupe socialiste au sujet des diverses économies d'énergie proposées par le Conseil d'Etat. En effet, cette modification est d'une part un objectif majeur pour le groupe socialiste, d'autre part la consommation d'énergie, ainsi que la recherche de solutions de type «énergies renouvelables» sont des priorités pour notre parti. Inutile de vous rappeler notre engagement dans ce domaine. Je me permettrai de mentionner le refus de la centrale à charbon en Allemagne, la volonté de sortir du nucléaire avant l'accident de Fukushima ou encore le dépôt récent à Berne de l'initiative socialiste «Cleantech» pour

davantage d'énergies renouvelables. Aujourd'hui, il est possible de faire des économies sans préteriter le confort actuel dans lequel nous vivons dans trois domaines: le chauffage, l'électricité et la mobilité.

Sans revenir en détail sur toutes les possibilités d'économie, voire la stratégie énergétique du canton, cette modification de loi fait un premier pas dans la bonne direction et nous pouvons saluer le travail réalisé par M. Boschung, chef du secteur énergie, et son équipe. Cependant, nous tenons à dire à M. le Commissaire du Gouvernement qu'il pourrait être plus ambitieux à certains égards. Nous estimons que pour la mobilité, il existe encore de nombreuses pistes d'améliorations. Dans le cadre du chauffage et des économies d'électricité, cette modification, même si elle n'est pas parfaite, va dans le bon sens. Il faudra poursuivre dans le futur les réflexions sur les économies d'énergie. Je ne reviendrai pas sur les améliorations énergétiques apportées par cette modification de loi, puisque mes collègues en ont déjà parlé et nous y reviendrons.

Si j'ai souligné l'importance de cette modification de loi pour le groupe socialiste, c'est qu'indirectement, tout à l'heure, si vous donnez votre feu vert à ce projet de modification de loi, le groupe socialiste réalisera également une grande économie d'énergie. En effet, vous contribuerez à accepter indirectement la résolution du groupe socialiste votée à l'unanimité lors de notre assemblée en mars 2010 à Billens, qui a été à plusieurs reprises présentée dans la presse. De ce fait, en cette période de feuilles mortes, vous nous épargnerez du temps, une récolte de 6'000 signatures, ainsi qu'une votation populaire et je vous en suis d'ores et déjà très reconnaissant, puisque nos revendications auront été toutes entendues.

En effet, en mars 2010, pour donner suite au rapport N° 160 du Conseil d'Etat relatif à la planification énergétique, le groupe socialiste décide à l'unanimité de ses membres de lancer, le moment opportun, l'initiative populaire sur le plan cantonal pour davantage d'économie d'énergie ainsi que pour la création d'un fonds cantonal d'encouragement. Attentif à la situation évolutive de la stratégie énergétique cantonale, le groupe socialiste n'a pas lancé son initiative immédiatement, préférant attendre les propositions du Conseil d'Etat. Je peux annoncer aujourd'hui, suite à la création du fonds cantonal de l'énergie doté de 17 millions de francs en mai 2011 et suite à l'examen des modifications apportées à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, que nous ne lancerons pas cette initiative. Le groupe socialiste estime que les objectifs souhaités au travers de son initiative sont en grande partie atteints et que le lancement de l'initiative telle qu'elle avait été prévue ne se justifie plus. Cependant, pour l'avenir, le parti socialiste restera très attentif à la situation énergétique et n'hésitera pas à intervenir en déposant des outils parlementaires lorsque la situation le nécessitera. Avec ces considérations, le groupe socialiste soutient l'entrée en matière de ce projet de loi.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). 4000 W à l'horizon 2030, tel est l'objectif que le Conseil d'Etat veut atteindre en termes de consommation d'énergie. Le Grand Conseil lui a donné mandat pour atteindre cet objectif. Le projet de loi qui nous est présenté dans ce

message N° 273 va dans ce sens. Même s'il est vrai que pour les propriétaires de bâtiments ce sera assez contraignant. Aujourd'hui, on se doit de montrer un signe fort pour que chacun d'entre nous se responsabilise pour économiser notre énergie. C'est dans ce sens que le groupe libéral-radical entre en matière.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts. Je suis membre du conseil d'administration du Groupe E. Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre trouve la modification partielle de la loi sur l'énergie audacieuse, mais malgré tout judicieuse. En effet, le Grand Conseil a accepté en 2009 le rapport N°160 sur la stratégie de planification énergétique du canton de Fribourg. L'objectif fixé était très clair et nous l'avons soutenu à une très forte majorité, soit le principe d'arriver à une société de 4000 W d'ici à 2030. Pour arriver à ces objectifs, certaines mesures ont déjà été réalisées, d'autres mesures nous sont proposées ce matin. Il s'agit notamment d'interdire à terme le renouvellement des chauffages électriques, d'interdire également la pose et le renouvellement des chauffe-eau électriques ainsi que de différentes autres mesures très intéressantes et qui vont dans le bon sens. La collectivité publique devra être exemplaire en la matière. La commission a également accepté qu'un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) soit établi lors de la construction de nouveaux bâtiments et également lors de la vente de bâtiments existants. Ce certificat énergétique n'est pas une contrainte, mais c'est un outil de vulgarisation qui responsabilise les propriétaires de bâtiments par rapport à la qualité du bâtiment au niveau énergétique. Nous trouvons ceci très judicieux, même si ce devoir est à la charge du propriétaire. C'est un bel outil de vulgarisation pour l'avenir. A une très large majorité, les députés de mon groupe parlementaire acceptent l'entrée en matière et le projet bis de la commission, projet bis qui est uniquement d'ordre rédactionnel au niveau allemand.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts. Je suis responsable de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique en Suisse romande. Je collabore à un projet du Groupe E sur l'éclairage public. Concernant cette révision partielle de la loi, le groupe Alliance centre gauche se réjouit de constater qu'elle contient des dispositions qui permettront de développer la production énergétique et les économies d'énergie dans le canton de Fribourg. Nous votons d'emblée l'entrée en matière et nous soutiendrons la version de la commission. Fribourg annonce viser la société de 4000 W en 2030 et celle de 2000 W en 2100. Le canton de Neuchâtel a décidé lundi de viser ce but de 2000 W déjà pour 2050. Je trouve qu'il est important de s'occuper surtout du futur proche, à savoir les 15 prochaines années, qui seront décisives pour le futur énergétique de notre canton, de toute la Suisse et probablement du continent. Pour qu'une loi sur l'énergie fasse son effet, il faut non pas avoir deux volets, mais trois. D'un côté, il faut le bâton, les normes. D'autre part, il faut la carotte de l'incitation avec le fonds de

l'énergie. Enfin, pour que l'ours se mette réellement à danser, il faut aussi la musique d'accompagnement, soit la formation et l'information. Sans ces trois volets, rien ne bouge.

Il y a trois points que je trouve légèrement frustrants. Je les énumère rapidement. Une révision partielle, c'est toujours limité à la discussion de quelques volets. Certains autres aspects importants ne sont pas compris dans la discussion. Le premier, c'est bien entendu la mobilité qui consomme un tiers de l'énergie du canton. Je me réjouis de la création d'un groupe interdépartemental qui va traiter cette question. Il faudra travailler assez rapidement, car c'est une partie importante de l'énergie qui se perd dans la mobilité.

La deuxième frustration: on nous a annoncé que la question des redevances serait traitée dans la loi. Elle n'y figure pas pour le moment pour cause de manque de temps. J'espère que des propositions viendront rapidement dans ce sens.

Le troisième élément frustrant, c'est que l'on se trouve toujours dans la logique des généralités dans la loi. Tous les détails décisifs et techniques sont dans le règlement, ce qui signifie que les compétences du Grand Conseil se trouvent limitées. Sans connaître le règlement, il est difficile de comprendre le texte général de la loi. L'avantage de cette dernière solution, c'est que cette large compétence donnée au Conseil d'Etat permet d'aller très rapidement.

Je tiens à relever également quelques aspects positifs. Notre groupe salue d'abord la reprise en général du MoPEC. Ce sont les ordonnances-modèle de la Conférence des directeurs de l'énergie, des dispositions qu'on peut sans grande étude mettre en vigueur et qui permettent d'avancer réellement. Le principe des labels ne figure pas dans la loi. Nous avons appris que ce n'est pas seulement Minergie qui sera de rigueur à partir de 2012, mais que l'on pense introduire rapidement des labels plus contraignants comme Minergie P ou Minergie A.

Le deuxième élément positif que je partage avec mon collègue Jacques Crausaz est que nous avons vu arriver la concrétisation de notre motion sur l'éclairage public déposée en mai 2010, déjà maintenant dans la loi. Il me semble que c'est presque un record dans cette salle. Le programme d'assainissement sur l'éclairage public est aussi déjà en cours. Il permettra de dépasser le but visé de 40% de réduction dans la consommation de l'éclairage public. Nous saluons aussi spécialement les dispositions que nous avons suggérer et qui renforcent la loi actuellement, non seulement l'interdiction des nouveaux chauffages et chauffe-eau électriques, mais aussi le remplacement dans un délai raisonnable qui permettra aux propriétaires de trouver des solutions. Il est nécessaire d'accompagner, avec la musique d'accompagnement que j'ai mentionnée, cette obligation d'assainir par des programmes d'incitation et des informations pour que le propriétaire ne se réveille pas en 2022 en n'ayant pas pensé à une solution pour sa maison, son immeuble. Un autre élément que nous soutenons est l'interdiction de la climatisation et du chauffage d'extérieur et l'introduction du certificat d'énergie du bâtiment de façon obligatoire, au moins pour une partie du parc immobilier. Ce certificat d'énergie est un document d'information. J'y

reviendrai à l'article 11. Je reviendrai également sur certains autres aspects dont nous n'avons pas pu discuter, comme le contrôle des installations. J'espère que M. Jacques Morand s'exprimera encore à ce sujet.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Ich interveniere in meinem persönlichen Namen und gebe Ihnen bekannt, dass ich der Präsident des freiburgischen Hauseigentümergebietes bin. Auch ich bin für Eintreten. Hingegen werde ich bei den Verhandlungen den Antrag stellen, Artikel 11a (neu) ersatzlos zu streichen. Er ist nicht nötig, produziert neue Bürokratie und verursacht zusätzliche Kosten. Wenn wir heute schon von Energiesparen reden, dann wäre es dienlich und gut, wenn wir hier für diesen Saal die Heizung etwas zurückstellen würden.

**Jendly Bruno (PDC/CVP, SE).** Ich bin Schreinermeister und Inhaber einer Schreinerei. Seit dem 1. Januar 2010 ist das sogenannte Gebäudeprogramm in Kraft. Dabei handelt es sich um die Unterstützung von Investitionen, welche Gebäudeeigentümer im Interesse der Energieeffizienz tätigen. Die Kantone sind mit dem Vollzug beauftragt. Gespeist wird das Ganze durch die sogenannte Teilzweckbindung der CO<sub>2</sub>-Abgabe auf Brennstoffe.

Weil das Programm auf sehr gute Resonanz stösst, wird es nun zum Opfer des eigenen Erfolges. Bis heute haben Hausbesitzer in der ganzen Schweiz bereits so viele Gesuche eingereicht, dass die Förderbeiträge auf den 1. April 2011 angepasst wurden, beziehungsweise Kleinsanierungen nicht mehr berücksichtigt werden. Dies betrifft vor allem Eigentümer von Einfamilienhäusern, die zum Beispiel budgethalber nur die Fenster sanieren möchten. Die minimale Fördersumme pro Projekt wurde verdreifacht, von 1000 auf 3000 Franken. Zudem wurde der Ansatz für die Ersatzbeschaffung von Fenstern von 70 auf 40 Franken reduziert. Um in den Genuss von Subventionen zu kommen, mussten bis Ende März 2011 zum Beispiel 14,3 m<sup>2</sup> Fenster ersetzt werden. Nach den neuen Vorschriften müssen heute mindestens 75 m<sup>2</sup> Fenster ersetzt werden, um von den Subventionen profitieren zu können. Dem Vernehmen nach haben sich bereits mehrere Kantone entschieden, die Limiten auf dem ursprünglichen Stand zu belassen. Die Mittel dazu würden vom eigenen Haushalt geleistet.

Ich möchte vom Staatsrat wissen, ob es die Möglichkeit gäbe, im Kanton Freiburg in einem gleichen Sinne zu handeln.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** M<sup>me</sup> la Députée Mutter a parlé des contrats et de l'entretien des installations. Il est vrai que ce sujet a largement été ouvert en commission. Actuellement, il ne fait pas l'objet de la présente modification de loi. Je soutenais le principe que l'on ait un contrôle sur le fonctionnement et l'entretien des installations techniques que nous avons dans ce canton. Il est vrai que beaucoup d'installations mal réglées, mal gérées, mal organisées consomment inutilement beaucoup d'énergie et ceci sans que l'on s'en aperçoive. On s'était dit en commission qu'il fallait reprendre la chose avec le dépôt d'un instrument

parlementaire pour travailler cette question de l'entretien. J'ai fait mon bonhomme de chemin et je suis allé voir différentes instances. Aujourd'hui, la solution doit se traiter au niveau fédéral. Il est inutile que le canton de Fribourg fasse une loi sur le contrôle des entretiens et la mette en application. A mon avis, dans un avenir proche, au niveau fédéral, une loi fédérale sera faite. Elle ne sera pas forcément en adéquation avec une loi fribourgeoise que nous aurions mise sur pied. Actuellement, il paraît judicieux de laisser cet élément en retrait au niveau de l'entretien des installations.

**Le Rapporteur.** Je constate que tout le monde est d'accord pour l'entrée en matière et pour approuver la proposition bis de la commission. Je ne l'ai pas citée au début de mon intervention, mais il y a une version bis qui est uniquement d'ordre rédactionnel pour la partie alémanique. Autrement, la commission était tout à fait d'accord avec la proposition du Conseil d'Etat. Pour la question de M. Vonlanthen, on en rediscutera lors de la lecture de l'article. La question de M. Jendly s'adresse à M. le Commissaire du Gouvernement.

**Le Commissaire.** J'aimerais remercier tous les intervenants pour leur soutien et pour l'entrée en matière. Je constate qu'il y a beaucoup d'impatience et je le comprends. Il y a une dynamique très réjouissante dans notre canton. On peut le voir également par le résultat des mesures mises en place. Si vous prenez le message à la page 2 ou 11, vous voyez comment nous avons pu avancer notre position. Par rapport aux autres cantons, Fribourg fait vraiment bonne figure. Concernant la mobilité, elle ne fait pas partie de cette loi sur l'énergie. Bien évidemment, le Conseil d'Etat est tout à fait conscient du fait que dans le cadre de la mobilité, il faut prendre des mesures et dans le cadre du RER fribourgeois, nous avons déjà mis des mesures en place. Concernant les amendements annoncés, je prendrai position lors de la lecture des articles. Je dois donner encore une réponse à la question de M. le Député Jendly.

Herr Grossrat Jendly, Sie haben ja auch eine Anfrage hinterlegt. Wir werden diese Anfrage im Detail in der nächsten Zeit beantworten. Ich kann hier nur ganz kurz sagen, dass wir, das heisst die Kantone zusammen mit dem Bund, anfangs Jahr die Analyse des Gebäudeprogramms, das sehr erfolgreich ist, durchführen mussten, weil der Erfolg so gross war. Es war so, dass am Anfang des Jahres bereits die Gelder für zwei Jahre verpflichtet waren. Wir konnten also nicht so ohne Weiteres weiterfahren und mussten gewisse Korrekturen vornehmen.

Ich kann aber sagen, dass der Kanton Freiburg zusätzliche Gelder ausgibt, um die Massnahmen des Bundes, respektive dieses Gebäudeprogramms noch attraktiver zu gestalten. Wir werfen zum Beispiel beim Quadratmeter Fenster, der jetzt 40 und nicht mehr 70 Franken ist, 30 Franken pro Quadratmeter vom Kanton her ein, womit wir ungefähr auf gleicher Höhe sind. In diesem Zusammenhang möchte ich erwähnen, dass auf Bundesebene ein Entscheid des Parlaments vorliegt, die Gelder von 200 Mio. Franken auf 300 Mio. Franken pro Jahr zu erhöhen. Von dort her wird es eine gewisse

Erleichterung und Vereinfachung geben, so dass wir mehr Projekte realisieren können.

Concernant le dernier point, le contrôle de l'exécution, j'aimerais quand même souligner que le Conseil d'Etat a un grand souci dans ce contexte-là et, ensemble avec mes services et en collaboration avec les communes, on va faire en sorte que ce contrôle puisse être amélioré ces prochains mois.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Première lecture*

ART. 1

**Le Rapporteur.** C'est un petit peu difficile de commenter tous les articles les uns après les autres. Je vais commencer par l'article 5 alinéas 3 et 7 (nouveau). L'alinéa 3 impose les standards Minergie P et A à tous les bâtiments publics. L'alinéa 7 oblige les communes à assainir les éclairages publics d'ici à 2018. Une subvention de 30% leur sera versée. L'économie d'énergie devrait être d'environ 40%.

Je renonce à commenter tous les articles, pour gagner du temps.

**Le Commissaire.** Etant donné l'impatience de M<sup>me</sup> la Présidente, je me limite à dire, pour l'article 5, que c'est vraiment un renforcement du rôle de l'exemplarité de l'Etat et des communes.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** J'ai déposé un amendement dont j'aimerais bien qu'il soit publié à l'écran, sur l'article 11a. Je vous en donne lecture: «Un certificat énergétique des bâtiments est obligatoire pour tout nouveau bâtiment ou pour tout bâtiment faisant l'objet d'une aliénation. N'est pas considéré comme une aliénation un transfert entre héritiers légaux pour cause de mort ou entre vifs, ou suite à une liquidation du régime matrimonial, ainsi qu'un transfert à un propriétaire commun ou copropriétaire. L'amendement présenté n'a pas pour objet de remettre en question l'établissement du certificat énergétique, dont tous les mérites ont déjà été décrits et vantés par mes collègues députés, mais de dispenser de l'établissement d'un tel certificat en cas de transfert en famille, suite à un décès ou à un partage, ou à un transfert à un propriétaire déjà inscrit en qualité de propriétaire commun ou de copropriétaire. Il faut relever que, dans la statistique de l'Etat 2009, sur environ 5000 transferts, 1727 transferts concernaient des successions ou des partages familiaux. Le certificat étant un état des lieux, donc une information non contraignante, il m'apparaît que les coûts engendrés et formalités à remplir sont excessifs pour apporter une information sur un immeuble possédé en famille. Donc je vous demanderais, pour limiter les coûts et l'administration des familles, de suivre cet amendement.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** In der Eintretensdebatte habe ich angekündigt, dass ich beantrage, Artikel 11a (neu) ersatzlos zu streichen. Dies tue ich mit folgender Begründung.

Absatz 1: Die Erstellung eines Gebäudeenergieausweises für Neubauten macht nur dann einen Sinn, wenn damit die herkömmlichen Energienachweise abgeschafft werden können. Ansonsten wird hier ein Papier ausgestellt, welches keine zusätzliche Aussage zum entsprechenden Gebäude machen kann. Sämtliche Neubauten müssen in den Kategorien A oder B sein, ansonsten dürfen sie gar nicht bewilligt werden. Also ist eine zusätzliche Kontrolle nicht nötig. Der Gebäudeenergieausweis wurde klar als Instrument zur Verbesserung der Transparenz im Bestand konzipiert. Aufgrund der grossen Abstände der einzelnen Klassen A-G ist eine sinnvolle Unterteilung für Neubauten nicht möglich und es besteht kein Mehrnutzen. Die Handänderung – wie angesprochen wurde von meiner Kollegin – ist eine rein zivilrechtliche Angelegenheit. Es ist nicht einzusehen, weshalb der Staat hier einen Kontrollapparat aufbauen sollte, um die Einhaltung der Pflicht zur Erstellung eines Gebäudeenergieausweises zu kontrollieren. Eine Liegenschaft wird zuallererst aufgrund der Lage und der räumlichen Einteilungen erworben. Das Thema Energiebedarf ist von untergeordneter Bedeutung.

Absatz 2, «Fachpersonen»: Hier wäre zu begrüssen, dass der Kanton Freiburg die Formulierung gemäss MuKE n übernehmen würde: «Der Kanton führt den Gebäudeenergieausweis der Kantone GEAK ein.» Mit der jetzigen Formulierung kann das entsprechende Amt irgendeinen Ausweis als den verbindlichen Ausweis erklären. Das geht natürlich nicht.

Absatz 3, «Kosten»: Ich frage mich, weshalb die Kosten zu Lasten des Käufers und nicht des Verkäufers gehen. Ich möchte betonen: Wer einen Nachweis freiwillig machen will, um zu Fördergeldern zu kommen, kann dies ohne Weiteres tun. Ich will aber kein Obligatorium. Denn es gibt einfach neue Kontrollen, neue Bürokratie, neue Gebühren. Den Hauseigentümern und Hauseigentümmern und schlussendlich den Mieterinnen und Mietern zuliebe bitte ich Sie, Artikel 11a (neu) zu streichen.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Concernant tout d'abord l'amendement de mon collègue Vonlanthen, je suis également propriétaire de plusieurs immeubles, mais je crois, comme cela a déjà été dit dans l'entrée en matière, qu'on ne peut pas viser une société à 4000 W et ne rien faire. On doit prendre ses responsabilités, également en tant que propriétaire, et je trouve que la vulgarisation avec ce nouveau certificat énergétique des bâtiments est une bonne chose; et si on ne l'impose pas, il n'y aura aucun effet. Il faut être conséquent avec soi-même et il faut savoir où on met les pieds. On aura des carences énergétiques qui sont en vue et on doit absolument faire quelque chose pour limiter ces carences et améliorer ce qu'on a sur notre territoire. Donc, par rapport à la proposition de mon collègue Ruedi Vonlanthen, je dis non, je ne soutiens pas.

Par contre, la proposition de ma collègue Emmanuelle Kaelin est une proposition que nous pouvons accepter au niveau du groupe de l'Union démocratique du centre. C'est une proposition qui prend en considération le vécu actuel qu'elle a en tant que notaire et qui permet aussi de simplifier les tâches et d'aller étape après étape.

Donc oui pour l'amendement Kaelin, non pour la proposition Vonlanthen.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Les mesures qui sont proposées vont bien sûr dans le bon sens, étant donné qu'on veut plus d'écologie. J'ai une question: si on prend par exemple l'article 15 où on dit qu'on doit remplacer les chauffages électriques d'ici 2025 ou d'autres mesures qui vont dans le même sens, causant alors des frais importants, j'aimerais savoir quelle attitude auront les services de l'Etat envers les personnes qui financièrement ne pourront pas assumer ces différentes transformations? Parce qu'il est vrai que ça va vraiment causer des coûts importants; certaines personnes ont des difficultés financières et j'aimerais savoir comment cela va se passer dans la pratique?

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). J'ai bien entendu M. Ruedi Vonlanthen, mais je veux simplement lui rappeler que lorsqu'on achète aujourd'hui une machine à laver ou un tumbler, c'était encore le cas la semaine passée pour mon épouse, on regarde l'étiquette énergétique. Quand on va acheter un véhicule, on en a parlé ce matin, on regarde l'étiquette énergétique du véhicule. Je crois qu'aujourd'hui avec ce certificat énergétique on ferait vraiment un grand progrès pour les bâtiments et Fribourg serait à l'avant-garde. C'est pourquoi je vous invite à refuser cet amendement.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Quand M. Vonlanthen dit que la consommation d'énergie, quand on construit un bâtiment, joue un rôle absolument secondaire, je pense que cette phrase n'engage que lui et permettez-moi de ne pas partager cette opinion. J'espère que vous ne la partagez pas non plus. Le certificat d'énergie est un document d'information important, bon marché par rapport à une autre analyse du bâtiment, qui donne des informations détaillées et très utiles au propriétaire, à l'éventuel acheteur et également à l'héritier. Quel est l'état du bâtiment? Quels seraient les travaux à entreprendre pour améliorer le bâtiment? Je pense que c'est un des investissements les plus rentable que puisse faire un propriétaire de bâtiment. D'ailleurs, d'après le libellé de l'article 11, c'est le propriétaire qui doit le payer et pas l'acheteur. Le groupe Alliance centre gauche soutient la version de la commission et refuse donc l'amendement de M. Vonlanthen.

Quant à l'amendement de M<sup>me</sup> Kaelin, on aurait éventuellement pu le soutenir s'il n'était appliqué que pour la maison familiale, dans le cadre d'un héritage familial. Mais vous savez qu'il y a des hoiries qui ont de grands parcs immobiliers et quand il y a un grand parc immobilier qui passe d'une main à l'autre, qui est distribué dans l'hoirie, il est important aujourd'hui d'avoir des informations, parce que le besoin de rénovation existe surtout dans les grands parcs immobiliers construits entre les années 1960 et 1980. Donc, dans tous les cas, je vous propose de soutenir la version de la commission.

**Rime Nicolas** (*PS/SP, GR*). Mon intervention va être pour le moins schizophrénique, puisque notre groupe

est partagé sur l'amendement de notre collègue Kaelin. Une partie du groupe est sensible aux cas soulevés par M<sup>me</sup> Kaelin dans le cadre de transferts au sein d'une même famille ou de redistributions entre copropriétaires. Une autre partie du groupe est d'avis qu'il serait intéressant de connaître l'état énergétique d'un bâtiment, ainsi que les investissements nécessaires pour le rendre plus performant. Cela peut d'ailleurs avoir une influence sur sa valeur. De plus, au vu des montants en jeu, environ 500 francs par certificat, mis en balance avec la valeur du bâtiment lui-même et les économies d'énergie réalisables, il nous semble, pour cette partie du groupe, que cela est tout à fait raisonnable. Avec ces considérations, comme je vous l'ai dit, une partie du groupe soutiendra l'amendement et une partie s'y opposera.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Ich werden den Antrag von Ruedi Vonlanthen unterstützen. Jeder Hauseigentümer bezahlt das selber. Genossenschaften wälzen es auf die Eigentümer ab. Der Wille ist ja da, in Sachen Energie voranzugehen und es ist nicht am Staat, eine neue Bürokratie aufzubauen, um das zu fördern.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord à l'article 11, il faut savoir quel est le coût de ce certificat énergétique qui est demandé? C'est environ entre 400 et 600 francs par bâtiment, donc ce n'est pas un coût qui est disproportionné.

Ensuite, la commission était unanime à soutenir l'utilité de ce certificat énergétique. On a eu beaucoup de discussions. Une certaine partie de la commission aurait même souhaité que ça aille plus loin et qu'il y ait un budget pour arriver à des économies qui soient établies avec le certificat. Et il y a certaines personnes qui trouvaient qu'il fallait être beaucoup plus libéral avec ce certificat. La commission a trouvé le juste milieu et approuve la proposition du Conseil d'Etat. Donc, pour ce qui est de la proposition de M. Ruedi Vonlanthen de biffer cet article, je vous demande quand même de soutenir la commission et le Conseil d'Etat.

Pour la proposition de M<sup>me</sup> la Députée Kaelin, la commission n'en a pas discuté, je ne peux donc pas me prononcer au nom de celle-ci, mais à titre personnel. Je suis aussi propriétaire d'un bâtiment, j'ai des enfants, je le leur transmettrai certainement et je suis certain que mes enfants seront très intéressés à connaître la valeur énergétique du bâtiment dont ils hériteront. Donc, je vous demande moi aussi, puisqu'on n'en a pas discuté, de soutenir la version du Conseil d'Etat. Pour l'article 15, la question s'adresse directement à M. le Commissaire du Gouvernement de la part du député Ducotterd.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, concernant la proposition de M<sup>me</sup> la Députée Kaelin, je dois la refuser formellement. Je n'ai pas pu vraiment consulter le Conseil d'Etat, mais matériellement, je peux vous dire ou répéter que ce certificat est un outil de transparence pour donner une indication de la valeur de l'immeuble. Les coûts sont très limités. On fera une analyse pour une villa entre 400 et 600 francs et pour un immeuble plus grand, environ 1000 francs. Chaque nouveau pro-

priétaire a un intérêt à connaître la qualité du bâtiment et sa consommation. J'aimerais souligner qu'il n'y aura pas vraiment de ralentissement de la procédure et à ce sujet, il n'y a pas de problème à soulever. Mais j'ai quand même dit, on fait une approche raisonnable, à Fribourg on est raisonnables, on ne va pas trop loin et dans le contexte de l'étude du règlement, je pourrais quand même prendre en considération ces quelques remarques qui ont été faites ou la proposition de M<sup>me</sup> la Députée Kaelin, mais bien évidemment je ne peux pas le dire au nom du Conseil d'Etat et ce n'est de ce côté-là pas sûr.

Ich habe Ihnen vorhin gesagt, dass wir in Freiburg vernünftige Menschen sind. Wir versuchen zwar, relativ rasch vorwärts zu gehen und diese Energiestrategie klar umzusetzen, aber wir wollen den Bogen nicht überspannen. Darum haben wir in Zusammenhang mit diesem Zertifikat gesagt, dass wir nicht alle Gebäude diesem unterstellen wollen, sondern in einer ersten Phase nur die Neubauten und nur diejenigen Gebäude, die eben die Eigentümer wechseln.

Sie haben gesagt, bei den Neubauten sei das überflüssig. Ich kann Ihnen sagen, dass wir so oder so eine Abgabe machen müssen. Die Eigentümer müssen also so oder so zeigen, dass sie die Forderungen erfüllt haben. Dieser Energieausweis kann mit einem Knopfdruck und ohne zusätzliche Kosten gemacht werden.

Bei den Handänderungen handelt es sich um keinen Kontrollapparat. Wenn Sie das Ziel der 4000-Watt-Gesellschaft effektiv realisieren wollen, dann können Sie nicht bei jeder Massnahme sagen, wir wollen hier absolute Freiheit haben. Wir können dieses Ziel nur mit Anreizmassnahmen erreichen. Wir müssen hier zumindest Transparenz herstellen und dies ist eine Transparenz, die sehr billig zu haben ist.

Als Präsident der Kantonalen Energiedirektoren kann ich Ihnen Folgendes zum Ausweis sagen: Wir haben die Stossrichtung festgelegt und werden uns nach diesem Energieausweis richten, der für alle Kantone gilt. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesen Antrag abzulehnen.

Als Ergänzung möchte ich noch sagen, dass wir die verschiedenen Leute oder Institutionen und ihre Partnerorganisationen in Freiburg konsultiert haben. Der Immobilienbesitzer war eigentlich durchaus erfreut über diesen Vorschlag.

A l'article 15, concernant la question de M. Ducotterd, c'est aussi un souci pour le Conseil d'Etat car on ne peut pas prendre des mesures qui mettent en difficulté les propriétaires. C'est la raison pour laquelle nous avons misé sur un délai transitoire assez long. Par exemple, pour les chauffages électriques, comme le délai est pour 2025, les propriétaires auront la possibilité d'amortir les installations. Et puis, il y a un deuxième point, il y a quand même pour certaines mesures un soutien côté Etat et c'est dans ce contexte-là que ça doit vraiment être acceptable pour tout le monde.

– Au vote, l'amendement Kaelin Murith à l'art. 11a (nouveau), opposé à l'amendement Vonlanthen à ce même article, est accepté par 58 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de l'amendement Kaelin Murith:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 58.*

*Ont voté en faveur de l'amendement Vonlanthen:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 17.*

– Au vote, l'amendement Kaelin à l'art. 11a (nouveau), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 50 voix contre 25. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de l'amendement Kaelin:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez

(FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 50.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 25.*

– Modifié selon l'amendement Kaelin.

## ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Ich beantrage, die zweite Lesung zu verschieben. Es gibt verschiedene Schwierigkeiten. Der Staatsrat konnte seine Kollegen wegen dem Antrag von Frau Kaelin ebenfalls nicht konsultieren. Darum beantrage ich, die zweite Lesung zu verschieben, damit wir für die zweite Lesung mit allen Parteien eine vernünftige Lösung finden können. Sonst könnte ich eventuell schon heute das Referendum ankündigen und das möchte ich lieber nicht machen müssen.

**La Présidente.** Gemäss Gesetz genügt es, wenn ein Grossrat den Aufschub der zweiten Lesung verlangt. Die zweite Lesung ist also auf die nächste Legislatur aufgeschoben.

– La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

– La séance est levée à 12 h 49.

*La Présidente:*

**Yvonne STEMPEL-HORNER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Reto SCHMID**, secrétaire général adjoint